



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Rapport d'activité 2025

Sommaire

I - Bilan général	3
1- Fonctionnement du PETR et de ses instances	3
2- Bilan sur les ressources humaines du PETR	6
3- Communication du PETR	7
II - SCoT	9
1- Le suivi du SCoT et des documents d'urbanisme	9
2- Une révision générale du SCoT en cours depuis le 11 octobre 2022 avec la réalisation d'un schéma EnR et Paysages	10
III – Animation et mise en œuvre du programme européen LEADER sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	13
1 – Rappel sur le programme LEADER	13
2 – 2025 : année de clôture des paiements de la programmation LEADER 2014-2022	14
3 – 2025 : année de programmation et d'engagement des aides attribuées sur la programmation LEADER 2023-2027	14
IV – Culture	20
1 – Construction d'un projet culturel de territoire	20
2 – Bilan Projet « Habiter un territoire Industrie Bois Forêt »	23
3 – Perspectives 2026	34
V – Démarche agriculture et alimentation territoriale	35
1- Les actions du PETR	35
2- La participation du PETR au GITA 03	37
3- Répertoire des producteurs locaux et projets potentiels	40
VI – Itinérance douce	42
VII – Santé	45
1- Dispositif « kinés-mobiles » en partenariat avec l'URPS et le centre hospitalier général de Montluçon – Nérès les Bains	45
2- TEP SCAN de Montluçon : mobilisation de l'ensemble des EPCI et des communes du PETR	45
3- Suivi des contrats locaux de santé élaborés sur le territoire du PETR	45

Le bilan général de l'année 2025 du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est détaillé dans cette première partie selon 3 sous-parties :

- 1- Fonctionnement du PETR et de ses instances
- 2- Bilan sur les ressources humaines
- 3- Communication du PETR

La vie du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et rythmée par l'organisation de ses instances, le conseil syndical en étant le véritable organe décisionnel. Chaque conseil syndical est précédé d'un bureau.

En 2025, le **bureau syndical du PETR** a été réuni à 5 reprises par son président :

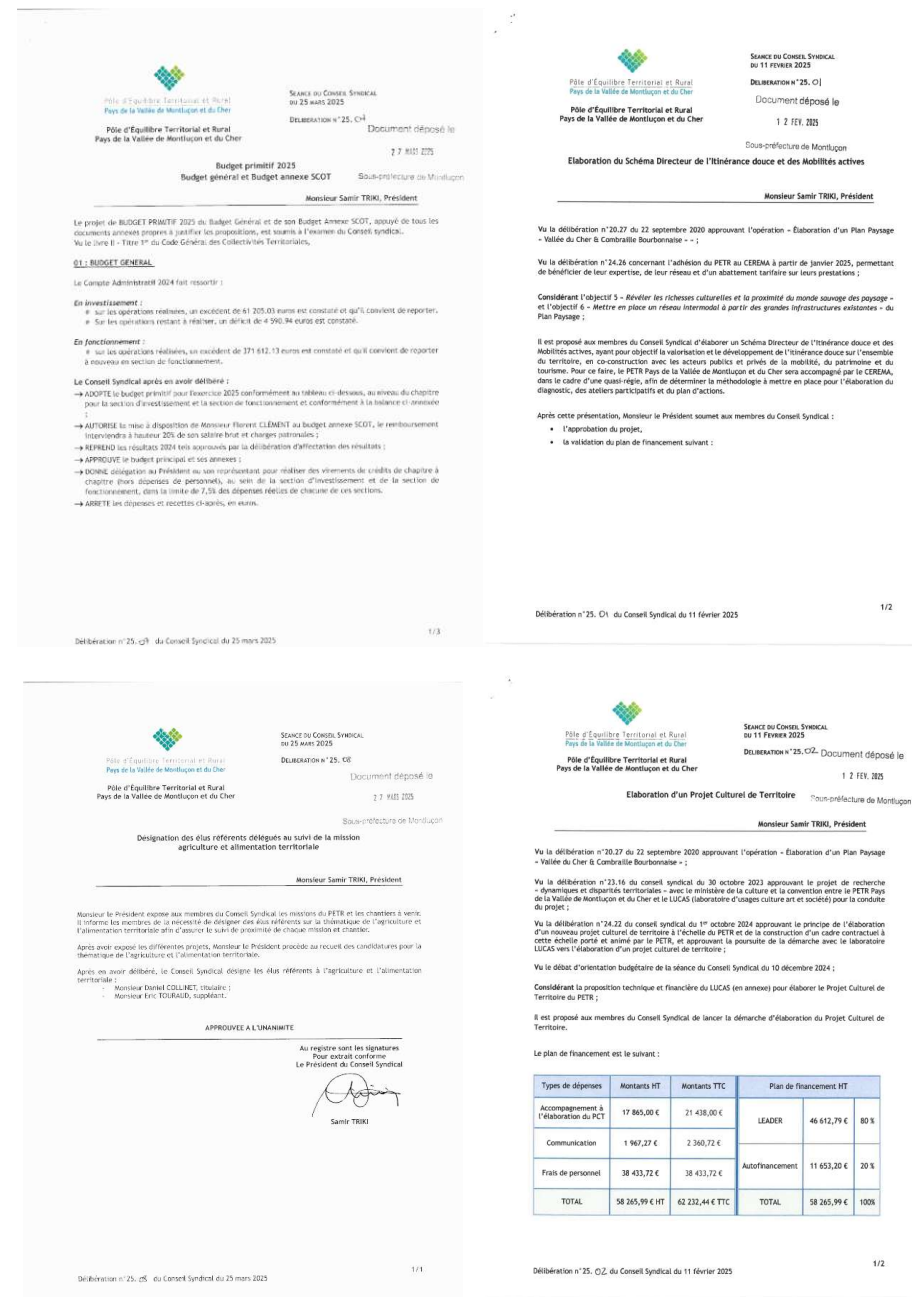
- Le 28/01/2025 ;
- Le 04/03/2025 ;
- Le 15/05/2025 ;
- Le 07/10/2025 ;
- Le 02/12/2025.

Ces 5 bureaux syndicaux ont préparé les 4 **conseils syndicaux** les :

- 11/02/2025 ;
- 25/03/2025 ;
- 27/05/2025 ;
- 28/10/2025 ;

Et le conseil syndical prévu syndical initialement prévu le 15/12/2025 et reporté au 20/01/2026.

Sur l'année 2025, un total de 20 délibérations ont été prises, 5 délibérations supplémentaires ayant initialement été prévues en 2025 mais reportées au conseil syndical du 20 janvier 2026.



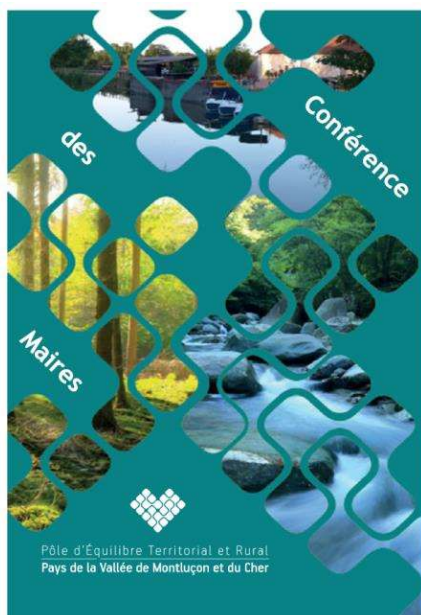
Exemples de délibérations prises en 2025

Conférences des maires

Deux conférences des maires ont été organisées en 2025 par le PETR.

La première conférence des maires a été organisée le mercredi 4 juin 2025 à Maillet – commune de Haut Bocage. Elle s'est réunie à l'invitation du président du PETR dans la salle polyvalente de la commune avec pour ordre du jour des points d'information sur les sujets suivants :

- Le projet de TEP-SCAN du Centre Hospitalier Général de Montluçon
- L'élaboration d'un Projet Culturel de Territoire à l'échelle du PETR
- La Démarche Alimentation Territoriale et Agriculture portée par le PETR
- Le Projet de Territoire et Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT.



Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs, les Conseillers Municipaux,

Monsieur Samir TRIKI,
Président du Pôle d'Équilibre
Territorial et Rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

a le plaisir de vous convier

À la Conférence des Maires du PETR
Mercredi 4 Juin 2025 à 18h00
Salle Polyvalente
Le Bourg - 03190 Maillet

visite du Tiers-Lieu Hubertine Auclert, rue du Lavoir à partir de 17h00

Ordre du jour :

- ♥ Projet de TEP-SCAN du Centre Hospitalier Général de Montluçon : point d'information
- ♥ Elaboration d'un Projet Culturel de Territoire à l'échelle du PETR
- ♥ Démarche Alimentation Territoriale et Agriculture portée par le PETR
- ♥ Projet de Territoire et Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT

*Merci de bien vouloir confirmer votre présence à cette réunion
par téléphone au 04.70.05.70.70
ou par courriel à contact@petr-pjmc.fr

Si vous ne pouvez pas être présent, vous avez la possibilité de vous faire représenter ;
Vos collaborateurs sont également les bienvenus.*

Carton d'invitation pour la conférence des maires du 4 juin 2025



Photographie des élus présents lors de la conférence des maires du PETR du 4 juin 2025

A l'invitation de Samir TRIKI, Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, la conférence des maires du PETR s'est réunie ce mercredi 5 juin à Maillet, sur la commune de Haut Bocage. 90 maires et 5 présidents d'EPCI étaient invités à cette rencontre.

Une quarantaine de maires étaient présents, accueillis par Yves GAUDIN, Maire délégué de la commune de Maillet et Mohamed Kemih, Président de la communauté de commune du Val de Cher. Cet accueil à Maillet a permis aux élus de faire visiter à leurs pairs le tiers-lieu Hubertine Auclert installé sur la commune.

également sur le département, en permettant aux intercommunalités de subventionner l'investissement.

Une part essentielle de la conférence des maires a été consacrée à l'accompagnement financier du projet de TEP-SCAN du centre hospitalier général de Montluçon-Néris les Bains.

Sont intervenus dans ce cadre Messieurs Guilhem ALLEGRE et David DE FREITAS, respectivement directeur délégué et secrétaire général du Centre Hospitalier Général de Montluçon-Néris les Bains, ainsi que du Dr Marie-Laure DUBOUCHET, Présidente du CME.

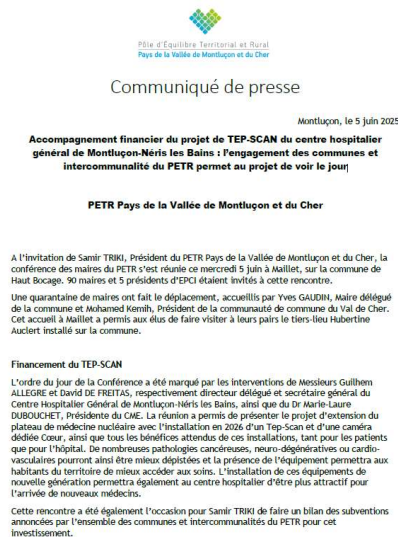
La réunion a permis de présenter le projet d'extension du plateau de médecine nucléaire avec l'installation en 2026 d'un Tep-Scan et d'une caméra dédiée cœur, ainsi que tous les bénéfices attendus de ces installations, tant pour les patients que pour l'hôpital. De nombreuses pathologies cancéreuses, neuro-dégénératives ou cardio-vasculaires pourront ainsi être mieux dépistées et la présence de l'équipement permettra aux habitants du territoire de mieux accéder aux soins. L'installation de ces équipements de nouvelle génération permettra également au centre hospitalier d'être plus attractif pour l'arrivée de nouveaux médecins.

Cette rencontre a été également l'occasion de faire un bilan des subventions annoncées par l'ensemble des communes et intercommunalités du PETR pour cet investissement :

- Au moment de la conférence des maires de juin 2025 et depuis l'appel lancé fin 2024 à l'initiative de Montluçon Communauté et du PETR, près de 70 communes du territoire avaient d'ores et déjà délibéré favorablement pour un financement, en plus de l'engagement des 5 intercommunalités ;
- Cela représentait un total d'un peu plus de 500 000 € de subvention considérant une contribution de 2,5 € / habitant à chacune des 2 échelles : communale et intercommunale.
- Outre l'engagement des communes et des intercommunalités, celui du Conseil départemental est également à saluer, dans la mesure où la faisabilité juridique et financière du dispositif de financement s'appuiera

Après un échange sur le projet et l'annonce de ces engagements, les représentants du centre hospitalier ont chaleureusement remercié l'ensemble des élus présents pour leur engagement à une hauteur inespérée et qui permettra une mise en œuvre sereine de ce projet.

A l'issue de cette conférence des maires, un communiqué de presse a été diffusé pour annoncer l'accompagnement financier des collectivités du PETR au projet de TEP-SCAN.



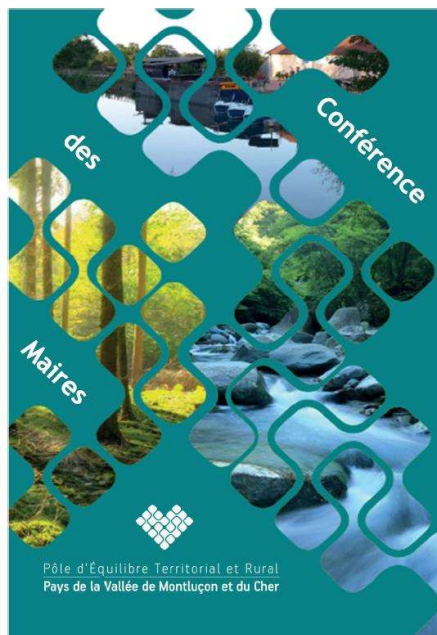
Depuis l'appel lancé en fin d'année dernière par Samir TRIKI et Frédéric LAPORTE, Président de Montluçon Communauté et du Conseil de surveillance du centre hospitalier, dans le cadre de cette même conférence des maires du PETR, ce sont déjà près de 70 communes du territoire qui d'ores et déjà ont délibéré favorablement pour un financement, en plus de l'engagement des 5 intercommunalités. Ce qui représente un total d'un peu plus de 500 000 € de subvention considérant une contribution de 2,5 € / habitant à chacune des 2 échelles : communale et intercommunale.

Outre l'engagement des communes et des intercommunalités, celui du Conseil départemental et de son président Claude RIBOULET est également à saluer, dans la mesure où la faisabilité juridique et financière du dispositif de financement s'appuiera également sur le département, en permettant aux intercommunalités de subventionner l'investissement.

Après un échange sur le projet et l'annonce de ces engagements, les représentants du centre hospitalier ont chaleureusement remercié l'ensemble des élus présents pour leur engagement à une hauteur inespérée et qui permettra une mise en œuvre sereine de ce projet.

Communiqué de presse diffusé à l'issue de la conférence des maires du 4 juin 2025

Une nouvelle conférence des maires a été réunie le mardi 20 janvier 2026 à l'amphithéâtre de la cité administrative de Montluçon avec pour ordre du jour la présentation du présent rapport d'activité de l'année 2025.



Carton d'invitation pour la conférence des maires du 20 janvier 2026

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs, les Conseillers Municipaux,

Monsieur Samir TRIKI,
Président du Pôle d'Équilibre
Territorial et Rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

a le plaisir de vous convier

A la Conférence des Maires du PETR

Mardi 20 janvier 2026

De 15h00 à 16h30

Amphithéâtre - Cité Administrative

1 rue des Conches à Montluçon

Ordre du jour :

- ♥ Bilan 2025 de l'activité du PETR

*Merci de bien vouloir confirmer votre présence à cette réunion
par téléphone au 04.70.05.70.70
ou par courriel à contact@petr-pmmc.fr*

*Si vous ne pouvez pas être présent, vous avez la possibilité de vous faire représenter ;
vos collaborateurs sont également les bienvenus.*

Au 1er janvier 2026 elle était constituée de 4 ETP, l'un des contrats n'ayant pas été prolongé :

- Un directeur ;
- Une assistante administrative
- Une chargée de mission LEADER ;
- Une chargée de développement culturel et communication.

Depuis 2022, l'équipe du PETR fonctionne avec un nombre d'agents compris entre 4 et 5 ETP, avec des missions assurées par la direction pour permettre la continuité des actions et limiter les coûts de fonctionnement. La masse salariale de la structure est ainsi contenue.

L'équipe s'est stabilisée depuis 2021 autour de missions différentes missions complémentaires à l'exercice des compétences des EPCI :

- Pour mémoire, un changement de direction a eu lieu le 1er novembre 2021 ;
- Au 1er janvier 2021, l'équipe comptait 5 ETP : Direction (1) ; Assistante administrative (1) ; SCoT et observatoire (1) ; LEADER (2) ;
- Au 1er janvier 2022 l'équipe comptait 6 ETP : Direction (1) ; Assistante administrative (1) ; SCoT et observatoire (1) ; LEADER (3) ;
- Au 1er janvier 2023 l'équipe comptait 4 ETP : Direction (1) ; Assistante administrative (1) ; LEADER (1) ; Animation paysage (1) ;
- Au 1er janvier 2024 l'équipe comptait 6 ETP : Direction (1) ; Assistante administrative (1) ; LEADER (1) ; Animation paysage (1) ; Chargée de mission SCoT et LEADER ; Chargée de mission PAEC et alimentation territoriale.

2- Bilan sur les ressources humaines du PETR

Au 1er janvier 2025, l'équipe du PETR était constituée de 5 ETP :

- Un directeur ;
- Une assistante administrative
- Une chargée de mission LEADER ;
- Une chargée de développement culturel et communication ;
- Une chargée de mission itinérance douce et alimentation territoriale.

Le PETR demeure une structure souple, capable de s'adapter aux besoins des EPCI et de leurs communes.

Son ingénierie permet d'apporter une expertise ou de porter en propre des missions structurantes pour l'action du PETR à l'échelle du bassin, telles que l'instruction / gestion du programme LEADER, le SCoT, ou le développement culturel.

Considérant le travail fait depuis des années sur sa masse salariale, l'équipe du PETR a également les marges de manœuvre nécessaires pour s'adapter et investir de nouvelles missions en lien avec ses EPCI. C'est notamment le cas de l'alimentation territoriale et de l'itinérance douce pour lesquelles des démarches ont été initiées en 2025 et qui seront achevées en 2026.

Cette orientation de son ingénierie dépendra du projet de territoire qui sera déterminé à l'échelle du PETR avec le renouvellement de son conseil syndical suite aux élections municipales de 2026. Une démarche sera portée en ce sens par le PETR afin de déterminer sa feuille de route et son nouveau projet de territoire pour le prochain mandat.

Des sujets, telles que le pilotage d'un plan alimentaire territoriale ou la coordination santé à l'échelle du bassin de vie du PETR pourraient ainsi être investis en 2026.

3- Communication du PETR

Les vecteurs de communication principaux du PETR sont :

- un site internet : <https://petr-pvmc.fr/>
- et sa page Facebook : <https://www.facebook.com/PETRPVMC>.

La vocation première du PETR n'est pas de communiquer auprès du grand public. Il est à voir avant tout comme un outil de mutualisation des collectivités, sans constituer une strate supplémentaire à part entière. En cela, il veille dans sa communication à s'appuyer sur le réseau des collectivités locales et des partenaires bien identifiés du grand public – EPCI, communes, offices du tourisme, etc.

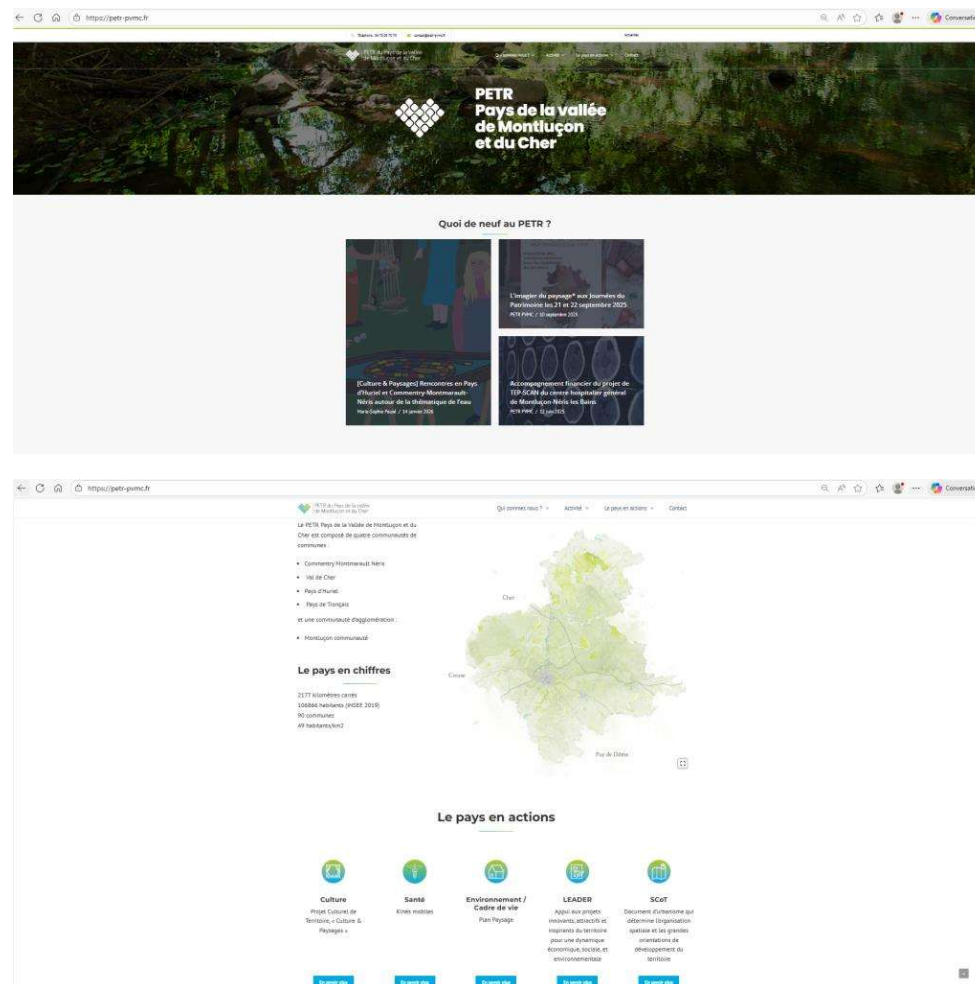
Ce faisant, les informations relatives au PETR s'adressent avant tout aux collectivités ou aux acteurs spécialisés d'un domaine. Les informations disponibles doivent néanmoins être totalement accessibles pour le grand public.

En 2025, le site web du PETR a été refondu et mis à jour. Cette refonte a permis :

- de mettre en place une interface plus accessible depuis les smartphones ;
- d'actualiser le contenu du site, parfois trop ancien ;

- et de proposer une interface graphique plus moderne.

L'adresse du site web du PETR est : <https://petr-pvmc.fr>. Pour information, le nom de domaine initial du site du PETR (<https://vallee2.fr>) a été conservé et est aujourd'hui redirigé vers la nouvelle adresse du site.



Extraits de la page d'accueil du site internet du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher <https://petr-pvmc.fr>

II - SCoT

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher élabore et anime un SCoT à l'échelle de ses 90 communes et de ses 5 EPCI.

A ce titre, il émet des avis et est consulté au titre du SCoT opposable.

Depuis 2022, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a par ailleurs entrepris une révision générale de son SCoT afin de le mettre en comptabilité avec la loi Climat et résilience tout en intégrant un nouveau volet environnemental fort avec notamment :

- la déclinaison du plan paysage qu'il a élaboré en 2021 et 2022 ;
- et un Schéma 'Énergies Renouvelables et Paysages' visant à mieux organiser le développement des Énergies Renouvelables sur le territoire du PETR.

1- Le suivi du SCoT et des documents d'urbanisme

Le premier SCoT porté à l'échelle du PETR a été approuvé le 18/03/2013 en Conseil Syndical du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Le SCoT a ensuite été révisé partiellement notamment en vue de renforcer le volet environnemental (développement d'une Trame Verte et Bleue locale) et d'outiller et suivre le SCoT plus efficacement par la mise en place progressive d'un Observatoire territorial (suivi cartographique et statistique).

Le SCoT ainsi révisé a été arrêté le 4 mai 2021 puis approuvé en conseil syndical du PETR le 6 décembre 2021. Il est exécutoire depuis le 15 février 2022. Le SCoT opposable du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est consultable selon le lien ci-après : <https://petr-pvmc.fr/le-pays-en-actions/developpement-rural/scot/#scotenviguteur>.

C'est cette version du SCoT qui fonde les avis du PETR sur l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme ; sur les projets soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ; ou encore pour les projets de production d'énergie renouvelable soumis à étude d'impacts au titre du code de l'environnement.

Suivi des documents d'urbanisme

En 2025, 4 documents d'urbanisme en cours de révision ou en élaboration ont été suivis au titre du SCoT :

- Le PLUih de Montluçon Communauté ;
- Le PLUi de Commentry Montmarault Nérès Communauté ;
- Le PLU d'Huriel ;
- Le PLU de Vaux.

2 avis ont été rendus sur les PLUih et PLUi de Montluçon Communauté et de Commentry Montmarault Nérès Communauté.

Avis CDAC

Un projet d'aménagement commercial a été déposé en 2025 à la CDAC pour lequel la réunion s'est tenue le 2 avril 2025. Le PETR a émis un avis au titre du SCoT sur ce projet qui a impliqué plusieurs réunions d'échanges préalables et le suivi d'un contentieux.

Suivi des projets de parcs photovoltaïques et avis sur dossier de permis de construire

En 2025, le PETR a suivi et émis des avis sur plusieurs projets de centrales photovoltaïques au sol :

- 3 avis sur dossier de permis de construire
- 3 réunions préalables au dépôt de dossier PC.

Pour mémoire, ces avis s'inscrivent dans un contexte territorial très chargé sur le développement du photovoltaïque au sol, ayant contraint certaines collectivités à prendre des moratoires et le PETR a porté un schéma directeur EnR et paysages.

En 2024 :

- 3 avis sur dossier de permis de construire avaient été émis pour des projets de parcs PV au sol ;
- Et le PETR avait participé à 1 réunion préalable au dépôt de dossier PC.

En 2023 :

- 4 avis sur dossier de permis de construire avaient été émis pour des projets de parcs PV au sol ;
- Et le PETR avait participé à 3 réunions préalables au dépôt de dossier PC.

En 2022 :

- 8 avis sur dossier de permis de construire avaient été émis pour des projets de parcs PV au sol ;
- Et le PETR avait participé à 6 réunions préalables au dépôt de dossier PC.

En 2021 :

- 1 avis sur dossier de permis de construire avaient été émis pour des projets de parcs PV au sol ;
- Et le PETR avait participé à 3 réunions préalables au dépôt de dossier PC.

2- Une révision générale du SCoT en cours depuis le 11 octobre 2022 avec la réalisation d'un schéma EnR et Paysages

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 a rendu nécessaires la réalisation d'une révision complète du SCoT n°2 afin de, notamment, analyser la consommation foncière du territoire sur les 10 dernières années et de traduire dans le SCoT une trajectoire vers la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Parallèlement, cette révision sera l'occasion d'actualiser les données d'importance du SCoT (population, logements, zones d'activités, mobilité, ...).

C'est pourquoi lors de sa délibération du 11 octobre 2022 le Conseil Syndical du PETR a approuvé le lancement de la révision générale du SCoT n°2.

Le SCoT n°3 intégrera un nouveau volet environnemental fort avec notamment un Schéma 'Énergies Renouvelables et Paysages' visant à mieux organiser le développement des Énergies Renouvelables sur le territoire du PETR.

C'est en ce sens que le PETR a conduit en 2023 et 2024 l'élaboration de ce schéma EnR et Paysages conjointement à la réalisation du diagnostic du SCoT.



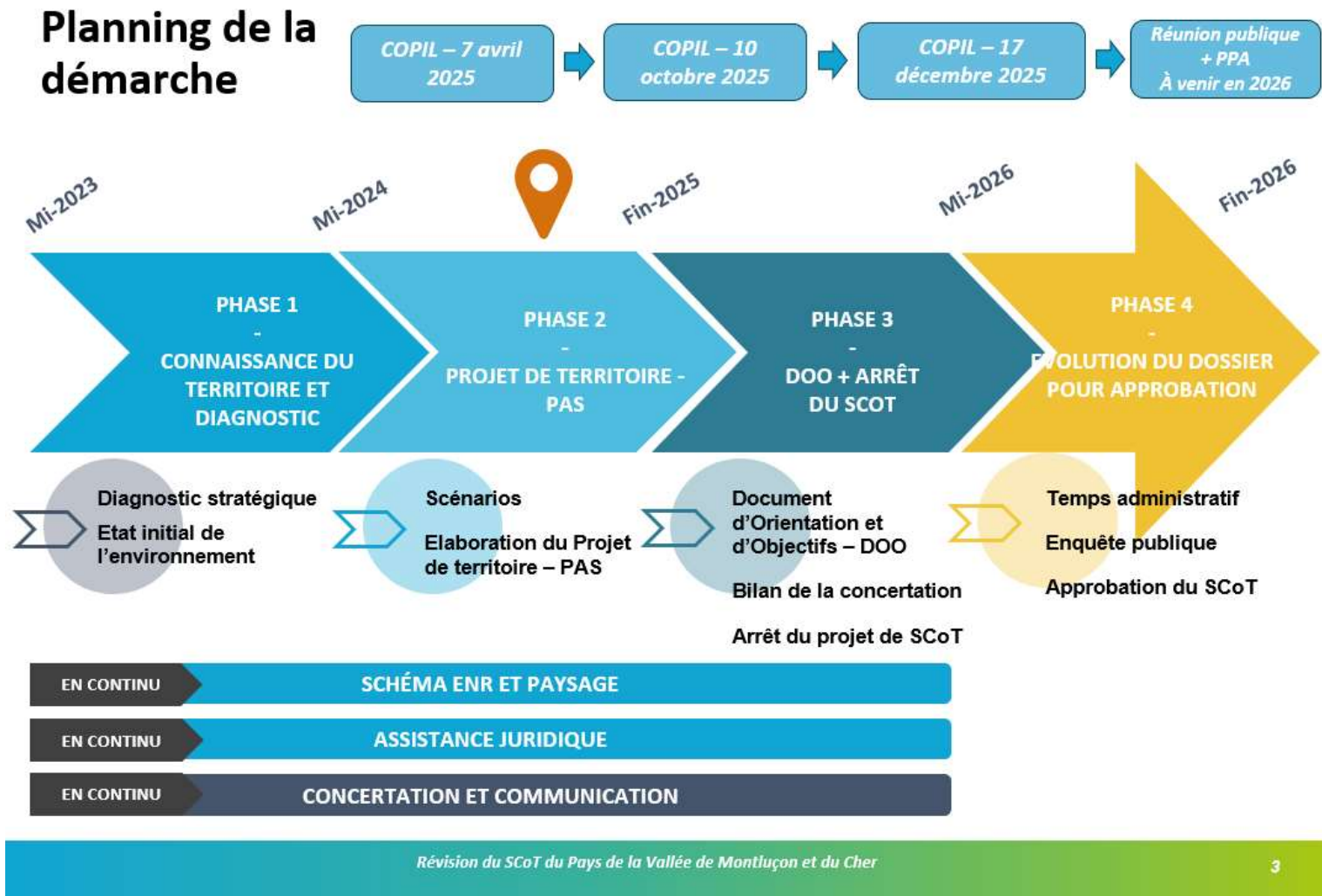
Après un travail sur le diagnostic du SCoT et sur le schéma EnR et Paysages en 2023 et 2024, l'année 2025 a été consacrée au projet d'aménagement stratégique (PAS). Le PAS constitue au sens large le projet de territoire qu'il convient de mettre en œuvre pour le développement du territoire.

Selon les textes réglementaires, le PAS fixe les objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour favoriser :

- une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols,

- un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,
- les transitions écologique, énergétique et climatique,
- une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,
- une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, et respectent et mettent en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Ce projet offre une vision du territoire à 20 ans.



En 2025, un « Carrefour SCoT » a été organisé le 28 janvier 2025 avec l'ensemble des acteurs pour un atelier sur le projet d'aménagement stratégique.

Ce travail en atelier a permis de présenter différents scénarios de développement territorial contrastés afin de les débattre et d'élaborer le scénario de référence qui sera étudié dans le cadre du SCoT.

3 comités de pilotage ont également été organisés :

- Le 7 avril 2025 ;
- Le 24 octobre 2025 ;
- Le 17 décembre 2025 ;

ainsi que 3 comités techniques de préparation des COPIL.

Ces comités de pilotage ont d'une part permis de déterminer la trame du projet d'aménagement stratégique, ses enjeux et le scénario de référence ; et d'autre part de déterminer l'armature territoriale sur laquelle reposera le SCoT.

L'objectif est de débattre le projet d'aménagement stratégique au 2^e trimestre 2026 avec le nouvel exécutif du PETR et de poursuivre la démarche avec la perspective d'un arrêt du SCoT révisé fin 2026 / début 2027.



« Carrefour SCoT » a été organisé le 28 janvier 2025



« Carrefour SCoT » a été organisé le 28 janvier 2025

III - Animation et mise en œuvre du programme européen LEADER sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

1 - Rappel sur le programme LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de développement des territoires ruraux pour accompagner et cofinancer des projets publics ou privés répondant à la stratégie locale du territoire. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion de ce programme européen (issu d'un des piliers de la Politique Agricole Commune), sélectionne les structures porteuses d'un programme LEADER et leur alloue une enveloppe financière de fonds FEADER pour soutenir des projets locaux.

Aussi, pour la programmation LEADER 2023-2027, la structure juridique porteuse de la convention de mise en œuvre du programme avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes est Moulins communauté. Le pilotage et la mise en œuvre locale du programme se fait par le Groupe d'Action Locale dit « GAL Terroirs Bourbonnais » qui se compose :

→ **d'un Comité de programmation** : instance décisionnelle du GAL pour la mise en œuvre de la stratégie et de l'enveloppe financière LEADER. Il réunit un collège d'acteurs publics et un collège d'acteurs privés du territoire. Il est chargé de la sélection des projets et de leur programmation sur la base des montants de subvention proposés à l'issue de l'instruction des dossiers par l'équipe technique.

→ **de l'équipe technique** dédiée à la mise en œuvre du programme LEADER (0,5 ETP pour la coordination et 3 ETP pour l'animation/gestion/instruction)

Le programme porte sur l'ensemble des territoires des 11 intercommunalités du département de l'Allier ce qui représente 316 communes, dont deux communes nivernaises, soit environ 335 600 habitants. Seuls les projets réalisés sur ce périmètre peuvent prétendre à une subvention européenne FEADER au titre du programme LEADER du GAL Terroirs Bourbonnais.



8 millions d'euros



Cofinancé par
l'Union européenne



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

2 - 2025 : année de clôture des paiements de la programmation LEADER 2014-2022



Pour rappel, la clôture de la programmation de l'enveloppe LEADER 2014-2022 s'est achevée au cours de l'année 2023 avec une date limite de dépôt des demandes de paiement par les porteurs de projet fixée au 31 décembre 2024. La date limite de paiement effectif par l'Agence des Services et Paiements (ASP) était quant à elle fixée au 31 décembre 2025.

Les 15 derniers dossiers de paiement ont été remis au GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher avant la date limite du 31 décembre 2024. Aussi, le PETR s'est mobilisée début 2025 sur l'instruction de celles-ci et l'organisation des visites sur place des investissements, avant la transmission à l'ASP pour paiement effectif des aides attribuées.

Parallèlement, deux dossiers ont été contrôlés au cours de l'année 2025, le PETR a donc assuré le suivi et la clôture de ces derniers en lien avec les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ASP.

Le programme 2014-2022 a été clôturé avec le dernier paiement d'un dossier mis en contrôle par l'ASP le 04 décembre 2025.

Bilan LEADER 2014-22 au 31 décembre 2025

- 152 dossiers reçus et examinés par le GAL ;
- 132 dossiers de demande d'aide programmés et engagés à l'issue de 16 Comités de programmation ;
- un portage majoritairement public des opérations (75%) mais une certaine proportion de porteurs privés (25%) ;
- 130 dossiers payés au 31 décembre 2025 pour un montant total de 5 685 082,63 € ;
- des dossiers aidés sur tous les axes de la stratégie 2014-2022, avec une prédominance sur l'économie touristique et les services de proximité.

3 - 2025 : année de programmation et d'engagement des aides attribuées sur la programmation LEADER 2023-2027



Le PETR est en charge de l'animation, la gestion et l'instruction des dossiers de demande de subvention du programme LEADER 2023-2027 sur le périmètre de son territoire.

Rappel chronologique du début de programmation 2023- 2027

- Mai 2022 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Décembre 2022 : Dépôt de la candidature du GAL Terroirs Bourbonnais 152 dossiers reçus et examinés par le GAL ;
- Mai 2023 : Sélection du GAL Terroirs Bourbonnais 138 dossiers de demande d'aide programmés à l'issue de 16 Comités de programmation ;
- Décembre 2023 : Ouverture et mise à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes de la plateforme permettant le dépôt des premières demandes d'aide ;
- Mai 2024 : Premier Comité de Programmation et premiers dossiers programmés ;
- Janvier 2025 : Mise à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes des outils pour engager les aides attribuées depuis mai 2024 ;
- Septembre 2025 : Ouverture et mise à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes de la plateforme permettant le dépôt des premières demandes de paiement ;
- Octobre/Novembre 2025 : Mise à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes des outils pour instruire les demandes de paiement.

→ Réunions LEADER

Pour mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, l'équipe du PETR a participé et/ou organisé plusieurs réunions, à noter en particulier :

- 8 réunions de coordination au sein du GAL et avec la structure porteuse
- 15 réunions inter-GAL ou avec l'autorité de gestions des fonds européens (Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- 5 réunions et/ou webinaires organisés par l'association LEADER France et 2 jours de participation au congrès national de l'association organisé à Bourg-en-Bresse qui réunit l'ensemble des GAL nationaux.

Concernant la programmation elle-même, le Comité de programmation (COPROG) s'est réuni à trois reprises en 2025 pour examiner les dossiers de demande d'aide suite à leur présentation par les porteurs de projet. Chacune de ces réunions a été précédée d'un Comité de proximité (COPROX) chargé d'émettre un pré-avis sur les dossiers relevant de son territoire.

Par ailleurs, quatre consultations écrites du Comité de programmation ont été organisée pour la validation d'appels à projets ou entériner l'octroi de subventions aux dossiers sélectionnés en début de programmation mais non programmés.

COPROX	COPROG	Consultation écrite
25 février 2025 à Estivareilles	13 mars 2025 à Tronget	06 janvier 2025
10 juin 2025 à Cérilly	25 juin 2025 à Tronget	02 mai 2025
15 octobre 2025 à Huriel	23 octobre 2025 à Bransat	10 juillet 2025
		30 décembre 2025

→ Avancement de la programmation

En 2025, 21 dossiers de demande d'aide LEADER ont été déposés sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et 23 projets ont fait l'objet d'une programmation avec attribution d'une aide LEADER.



	Nb dossiers déposés	Nb dossiers programmés
2023	2	0
2024	17	10
2025	21	23
Total	40	33



	Nb dossiers déposés	Nb dossiers programmés
2023	5	0
2024	64	19
2025	78	86
Total	147	105

Les dossiers déposés ne sont pas toujours programmés la même année ce qui explique notamment :

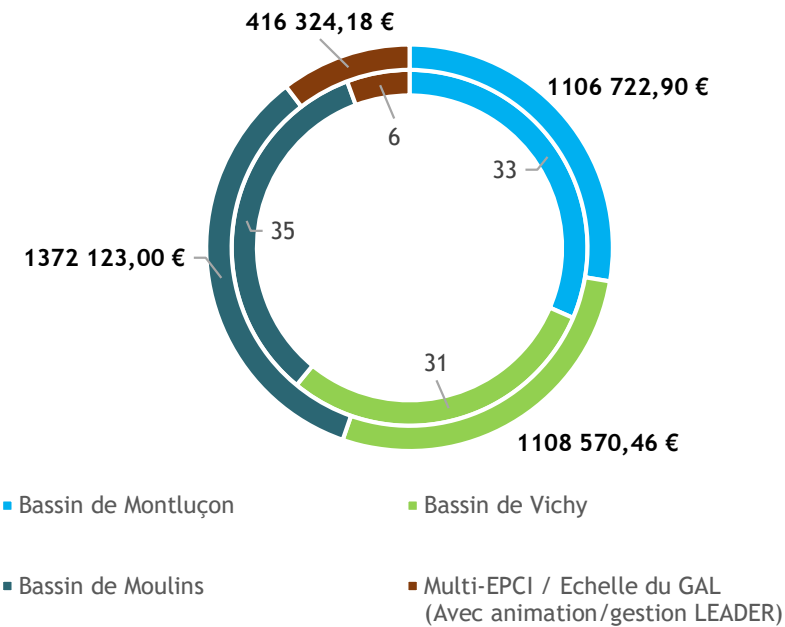
- Un nombre de dossier programmés supérieur au nombre de dossiers déposés en 2025 ;
- Un nombre de dossier déposés total supérieur au nombre de dossiers total programmés.

En effet, pour pouvoir être programmés, les dossiers doivent être complets ce qui n'est pas toujours le cas au moment du dépôt. Aussi, certains dossiers déposés en 2023 ou 2024 ont été programmés en 2025 et d'autres déposés en 2025 ne le seront qu'en 2026.

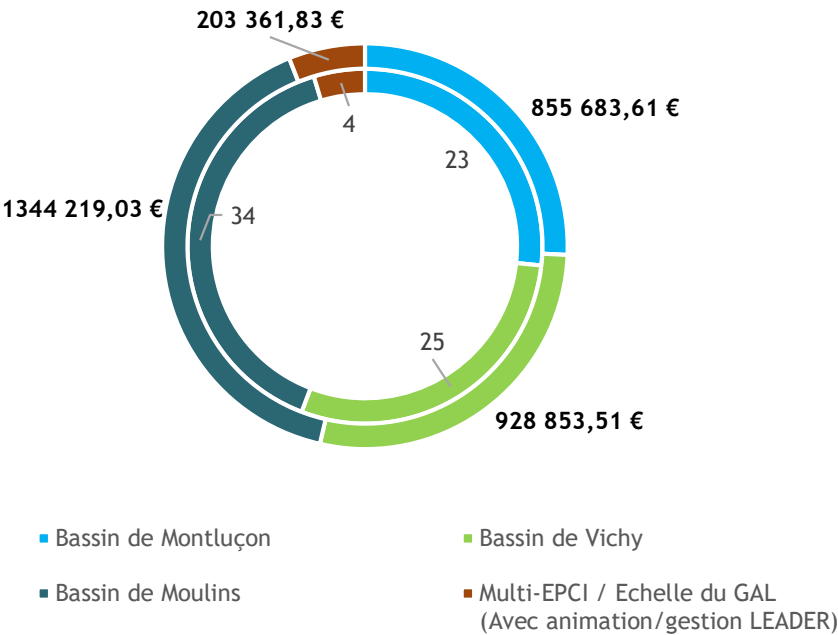
Les 23 dossiers programmés sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sur l'année 2025 représentent un montant d'aide attribuée de 855 683,61 € sur un total de 3 332 117,98 € (y compris l'animation/gestion du programme). Le montant moyen d'aide par dossier programmé en 2025 est de 37 000 € sur le territoire du PETR et de 39 000 € sur le territoire du GAL. Sur la totalité des dossiers programmés (2024-2025), ce montant représente 34 000 € sur le territoire du PETR et 38 000 € sur le territoire du GAL.

	2024		2025		Total	
	Nombre de dossiers programmés	Montant	Nombre de dossiers programmés	Montant	Nombre de dossiers programmés	Montant
Bassin de Montluçon (PETR)	10	251 039,29 €	23	855 683,61 €	33	1 106 722,90 €
Bassin de Vichy	6	179 716,95 €	25	928 853,51 €	31	1 108 570,46 €
Bassin de Moulins	1	27 903,97 €	34	1 344 219,03 €	35	1 372 123,00 €
Multi-EPCI / Echelle du GAL (Avec animation/gestion LEADER)	2	212 962,35 €	4	203 361,83 €	6	416 324,18 €
Total	19	671 622,56 €	86	3 332 117,98 €	105	4 003 740,54 €

Programmation par territoire



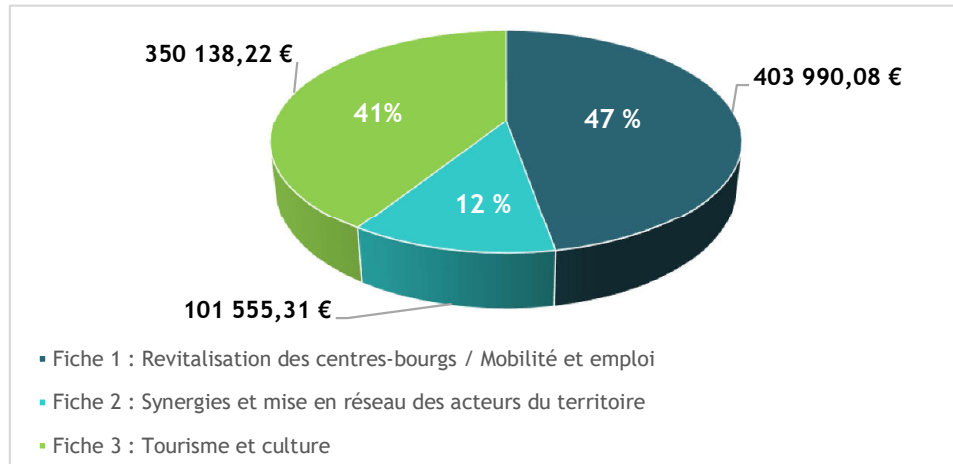
Programmation 2025 par territoire



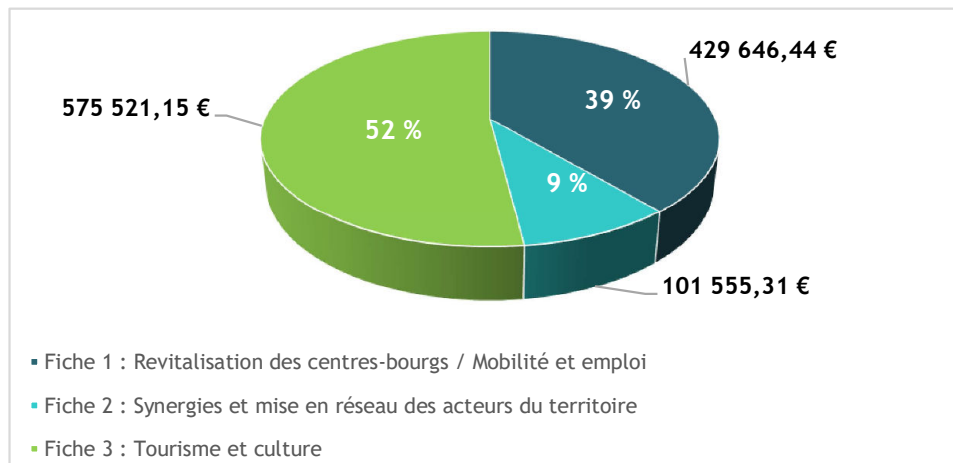
→ Programmation par dispositif d'aide

A l'échelle du PETR

Les 23 dossiers programmés en 2025 pour un montant de 855 683,61 € sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sont répartis de la manière suivante sur les dispositifs d'aide :

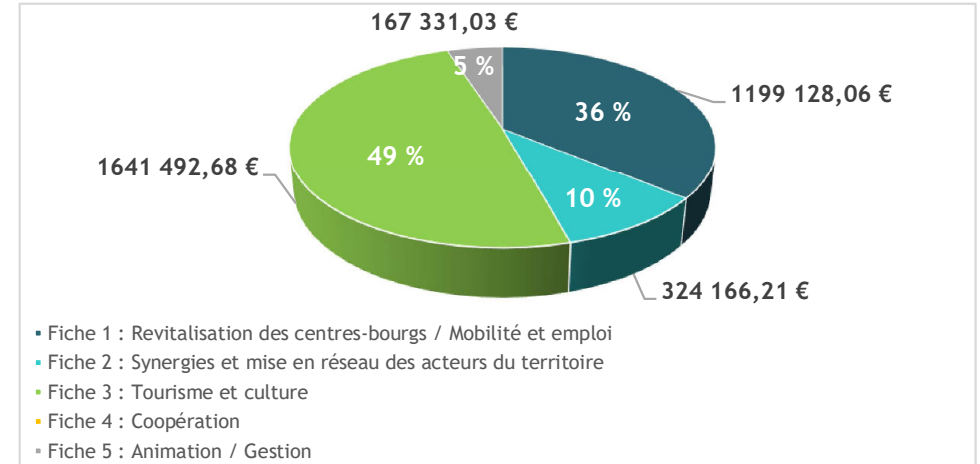


Les 33 dossiers programmés depuis le début du programme pour un montant de 1 106 722,90 € sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sont répartis de la manière suivante sur les dispositifs d'aide :

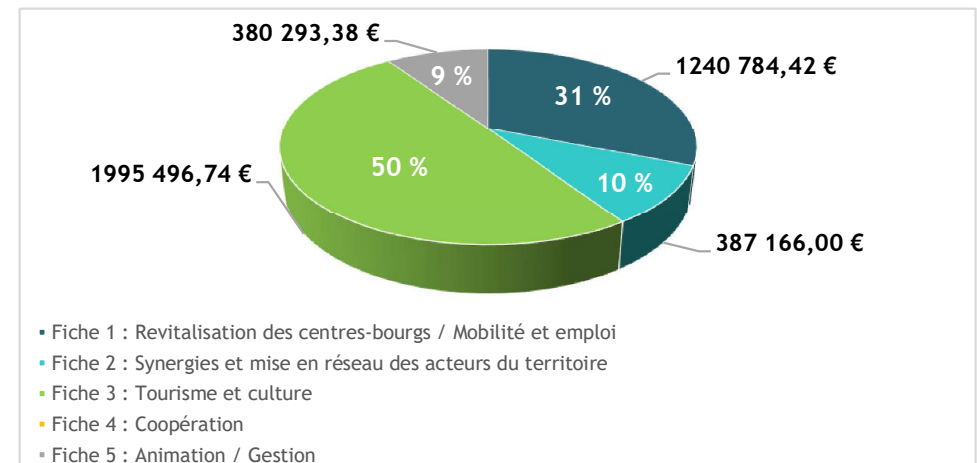


A l'échelle du GAL

Les 86 dossiers programmés en 2025 pour un montant de 3 332 117,98 € sur le territoire du GAL Terroirs Bourbonnais sont répartis de la manière suivante sur les dispositifs d'aide :



Les 105 dossiers programmés depuis le début du programme pour un montant de 4 003 740,54 € sur le territoire GAL Terroirs Bourbonnais sont répartis de la manière suivante sur les dispositifs d'aide :



→ **Consommation de l’enveloppe attribuée au GAL Terroirs Bourbonnais**

Les 105 dossiers programmés par le GAL Terroirs Bourbonnais au 31 décembre 2025 pour un montant de 4 003 740,54 €, représentent une consommation de 50 % de l’enveloppe globale de 8 millions d’euros attribuée en début de programmation au territoire départemental.

	Enveloppe	Total	
		Montant	%
Fiche 1 : Revitalisation des centres-bourgs / Mobilité et emploi	2 920 000,00 €	1 240 784,42 €	42%
Fiche 2 : Synergies et mise en réseau des acteurs du territoire	2 000 000,00 €	387 166,00 €	19%
Fiche 3 : Tourisme et culture	2 150 000,00 €	1 995 496,74 €	93%
Fiche 4 : Coopération	180 000,00 €	0,00 €	0%
Fiche 5 : Animation / Gestion	750 000,00 €	380 293,38 €	51%
Total	8 000 000,00 €	4 003 740,54 €	50%

La mesure concernant la culture et le tourisme est la plus mobilisée en termes de financement européen et de nombre de projets.
Cette mesure bénéficie d’un cofinancement du Département de l’Allier qui vise les hébergements touristiques, ce qui facilite ainsi l’émergence de ce type de projet.

Au regard de la consommation et des projection effectuées par l’équipe technique du GAL, un remaquettage a été proposé et validé par le Comité de programmation lors de la dernière consultation écrite du 30 décembre 2025.

Ainsi, ce sont 800 000 € qui ont été basculés de la fiche 2 « Synergies et mise en réseau des acteurs du territoire » vers la fiche 3 « Tourisme et culture » permettant de diminuer le taux de consommation de la fiche 3 de 93% à 68%.

	Enveloppe	Total	
		Montant	%
Fiche 1 : Revitalisation des centres-bourgs / Mobilité et emploi	2 920 000,00 €	1 240 784,42 €	42%
Fiche 2 : Synergies et mise en réseau des acteurs du territoire	1 200 000,00 €	387 166,00 €	32%
Fiche 3 : Tourisme et culture	2 950 000,00 €	1 995 496,74 €	68%
Fiche 4 : Coopération	180 000,00 €	0,00 €	0%
Fiche 5 : Animation / Gestion	750 000,00 €	380 293,38 €	51%
Total	8 000 000,00 €	4 003 740,54 €	50%

4 - Fin 2025 : ouverture des dépôts de demande de paiement LEADER 2023-2027

Au 31 décembre 2025, tous les dossiers programmés sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ont été engagés comptablement et juridiquement c'est-à-dire que tous les bénéficiaires ont réceptionnés leur décision attributive de subvention. Ainsi, les bénéficiaires de projets achevés peuvent déposer leur dossier de demande de paiement sur le portail des aides mis à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis le mois de septembre 2025.

La mise à disposition de la plateforme dématérialisée de dépôt des demandes de paiement a été retardée de début 2025 à septembre 2025 par l'autorité de gestion des fonds européen et la livraison des outils d'instruction ainsi que la formation des GAL n'ont été effectives qu'en octobre/novembre 2025. Ce calendrier n'a donc pas permis le paiement de dossiers en 2025.

Néanmoins, sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, 12 bénéficiaires ont été accompagnés dans le montage de leur dossier de demande de paiement.

Au 31 décembre 2025, 9 dossiers de demande de paiement ont été déposés dont 4 complets qui ont été instruits et transmis pour paiement à l'ASP en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les 5 autres sont en attente de complétude et/ou de date de déplacement terrain dans la cadre de l'instruction.

Pour résumer 2025 sur le territoire du PETR

Accompagnement de
22 porteurs de projets



3 Comités de programmation

3 Comités de proximité

4 Consultations écrites

855 683,61 €
FEADER programmé



0,00 €
FEADER versé



Une grande majorité de
porteurs de projets publics

(64% publics / 36% privés)

IV - Culture

1 - Construction d'un projet culturel de territoire

Contexte

Les démarches artistiques sur le territoire peuvent participer à reconnaître, révéler et ainsi protéger son patrimoine matériel et immatériel. Elles constituent autant de vecteurs permettant de mettre en récit les éléments qui font sa singularité. En racontant leur histoire et leur trajectoire dans l'espace et le temps, elles ouvrent également la réflexion sur l'identité du territoire et peuvent permettre de penser son avenir à travers les transitions économiques, environnementales et sociétales indispensables à son développement durable. L'action culturelle est un vecteur de liens sociaux. En ouvrant des espaces de socialisation sur le territoire, elle lui donne de l'attractivité.

Dans cette perspective, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'inscrit depuis 2010 dans le champ des politiques culturelles. Le projet « Préfiguration d'une démarche de création et de médiation artistique et culturelle sur le territoire du PETR en lien avec le paysage » mené en 2022-2023 fut une démarche pragmatique qui visait à poser les bases d'une réflexion quant aux enjeux pour le PETR et les collectivités qui le constituent face à l'élaboration d'une Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), tout en participant à la sensibilisation du public autour de la question des paysages du territoire. En partant de ce projet autour des paysages par une approche sensible et artistique, il s'agissait d'expérimenter et de se confronter aux aspects pratiques de la mise en œuvre d'actions de création et de médiation artistique et culturelle sur un territoire rural et de trouver de nouvelles formes de sensibilisation à la diversité, à la richesse mais aussi à la fragilité des paysages qui nous entourent.

Parallèlement à cette démarche, le PETR a répondu à l'appel à propositions de recherches « Dynamiques culturelles et disparités territoriales » publié par le Ministère de la Culture. La recherche-action menée dans ce cadre a permis d'élaborer un co-diagnostic de l'action culturelle sur le territoire.

Description du projet

Le projet a vocation à structurer les politiques culturelles du territoire du PETR en élaborant une stratégie globale, co-construite avec les EPCI membres et s'inscrivant dans la continuité de la recherche-action initiée en 2023. La stratégie obtenue s'appuie sur un co-diagnostic élaboré au cours de l'année 2024 qui a permis d'identifier 7 thématiques à enjeux pour le territoire :

1. Education artistique et culturelle
2. Place des institutions publiques dans la coopération culturelle
3. Culture et attractivité pour le développement territorial
4. Sensibilisation des élus et identification d'une politique culturelle territoriale
5. Valorisation du patrimoine et de l'histoire locale
6. Mobilités pour les pratiques culturelles
7. Interconnaissance des acteurs, diffusion et appropriation de l'offre culturelle par la population locale

Le Projet Culturel de Territoire (PCT) en cours d'élaboration intégrera un plan d'actions réaliste et mesurable, élaboré à partir des pistes de solutions proposées dans le cadre du co-diagnostic. Le croisement du domaine culturel avec les différentes compétences exercées par les EPCI permettra de valoriser les politiques publiques transversales en faveur du développement durable du territoire.

À travers cette démarche, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher entend réaffirmer son engagement en faveur des politiques culturelles.

Ateliers et déroulement du projet

Ce projet d'élaboration d'un PCT à l'échelle du PETR s'appuie sur une démarche de recherche-action avec la mobilisation d'un laboratoire de recherche, le LUCAS (Laboratoire d'usages Culture(s) — Arts — Société). La démarche comprend un travail participatif avec les acteurs du territoire en trois temps :

1. Relecture et partage du co-diagnostic du territoire ;
2. Co-conception des actions ;
3. Mise en place d'une gouvernance.

Pour lancer la deuxième phase de la démarche et répondre aux enjeux identifiés en phase 1 (diagnostic), un atelier de co-conception a été organisé le 17 juin 2025 au centre culturel Albert Poncet de Domérat. L'objectif de l'atelier de co-conception était de solliciter élus, techniciens et acteurs culturels au sens large pour proposer des réponses concrètes aux enjeux identifiés dans la phase de diagnostic. Près de 60 participants étaient présents. Ils ont été répartis en 7 équipes réunies de 7 à 8 personnes autour d'un facilitateur. Les équipes ont été constituées en cherchant à diversifier les profils, les disciplines et l'origine géographique des participants et participantes. Chaque équipe a exploré et travaillé un enjeu autour des séquences suivantes : explorer la thématique, imaginer des solutions, affiner des pistes, sélectionner une action, etc.



Image 1 : présentation de la démarche.



Image 2 : atelier de co-conception d'actions.



Image 3 : présentation des travaux de chaque groupe.

Cette journée a permis de faire émerger 7 propositions d'actions pour répondre à 4 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : amplifier la coopération culturelle territoriale
 - Action existante socle : Résidences de création et de médiation artistique et culturelle « Culture & Paysages »
 - Actions nouvelles issues de la démarche de co-construction :
 - Plateforme territoriale de coopération culturelle, outil numérique partagé visant à développer l'interconnaissance des acteurs culturels locaux et à centraliser la communication sur les événements ;
 - « Faire salon », organisation d'un salon créatif annuel rassemblant les acteurs culturels ;
 - « L'art à l'improviste », organisation d'expositions et performances artistiques dans des lieux insolites, notamment naturels, en s'appuyant sur les ressources

exceptionnelles du territoire : forêt de Tronçais, canal de Berry, vallée du Cher, villages médiévaux ;

- « Qu'est-ce qui nous réunit ? », organisation d'une journée de rencontre réunissant élus, habitants et acteurs culturels pour définir collectivement des thématiques de travail servant à élaborer un appel à projets « Culture & Paysages ».
- Orientation 2 : structurer l'éducation artistique et culturelle sur tout le territoire
 - Action existante socle : la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) portée par la communauté de communes du Pays de Tronçais ;
 - Action nouvelle issue de la démarche de co-construction : « Écrire une histoire commune », développer une stratégie d'EAC s'appuyant sur l'organisation d'ateliers thématiques dans chacun des cinq EPCI.
- Orientation 3 : lever les freins d'accès liés à la mobilité
 - Action existante socle : l'itinérance culturelle développée par plusieurs structures du territoire ;
 - Action nouvelle issue de la démarche de co-construction : « Ça roule ! », créer un service de transport dédié aux déplacements culturels.
- Orientation 4 : outiller les élus et développer l'attractivité culturelle du territoire
 - Action socle : temps de rencontre entre élus et acteurs culturels organisés dans le cadre de la démarche de co-construction du PCT ;
 - Action nouvelle issue de la démarche de co-construction : « Culture : richesse de notre territoire », co-construction d'un guide destiné aux élus pour les sensibiliser aux bénéfices d'une politique culturelle territoriale.

L'atelier gouvernance du 1er juillet 2025 fut la dernière étape de la phase de co-construction du futur projet culturel de territoire du PETR. Cet atelier s'est tenu en

visioconférence et s'inscrivait dans la continuité de l'atelier de co-conception du 17 juin.

L'objectif de cette séquence de travail était d'imaginer collectivement le fonctionnement d'une instance de gouvernance pour le projet culturel de territoire. L'atelier a réuni quatorze participants représentatifs de la diversité des acteurs du territoire. Le PETR était représenté par son directeur et sa chargée de développement culturel. Les cinq EPCI du territoire étaient présents à travers leurs élus et techniciens : vice-présidents en charge de la culture, maires référents culture, directeurs de communautés de communes. Les structures culturelles du territoire, les partenaires institutionnels dont la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, et l'équipe du LUCAS complétaient cette assemblée. L'atelier a alterné des temps de travail en plénière et des séquences en sous-groupes, selon une méthodologie participative favorisant la liberté de parole et la diversité des points de vue.

Le collectif s'est tourné vers une gouvernance à 3 niveaux complémentaires :

1. Un comité de pilotage mixte réunit élus et techniciens des EPCI membres ainsi que les partenaires institutionnels (DRAC, Région, Département, Éducation Nationale). Cette instance prépare les décisions et formule des avis qui sont transmis au conseil syndical pour délibération. Le comité de pilotage assure le suivi opérationnel du projet culturel de territoire, valide les orientations des actions, arbitre les priorités dans le cadre du mandat qui lui est donné par le conseil syndical. Il se réunit trois à quatre fois par an, selon les besoins du projet.
2. Le conseil de développement du PETR, à travers sa commission culture, est l'instance consultative élargie. Ouverte à la société civile et aux acteurs culturels du territoire, elle soumet les projets à l'épreuve du terrain et maintient l'élan participatif. Des membres d'autres commissions thématiques (santé, mobilités, alimentation, développement durable) peuvent être associés selon les sujets traités, ce qui amplifie la

transversalité de l'action culturelle. Cette commission se réunit en amont des comités de pilotage pour nourrir leurs réflexions, et peut être saisie pour avis sur des projets spécifiques.

3. Le Conseil Syndical, organe délibérant du PETR donne la décision finale sur la mise en œuvre des actions à partir des éléments préparés par le comité de pilotage en concertation avec le conseil de développement.

Perspectives

Le bilan de la démarche accompagnée par le LUCAS est en cours de rédaction. Il comprendra une feuille de route constituant les prémisses de la contractualisation vers un Projet Culturel de Territoire. Celle-ci sera matérialisée par une convention avec les partenaires institutionnels fixant le cadre stratégique et financier de la démarche.

2 - Bilan Projet « Habiter un territoire Industrie Bois Forêt »

Présentation du projet

Le projet visait à créer un parcours culturel d'événements, programmés d'avril à juillet 2025, dont le fil conducteur était la connexion entre l'industrie, le bois et la forêt.

L'objectif du projet était de mettre en lien plusieurs actions et structures culturelles du territoire, ainsi que leurs acteurs, et de mieux les faire connaître.

Le projet s'est articulé autour de deux résidences d'artistes et proposait un lien avec d'autres productions sur le sujet, mêlant ainsi phonographie, musique, théâtre, photographie et arts plastiques.

Période de réalisation : Du 1er mars au 02 août 2025.

Contexte : Le projet s’inscrit dans la politique culturelle globale du PETR qui accompagne depuis plusieurs années des résidences de création et de médiation artistique sur la thématique des paysages. Le PETR est également entré dans une démarche d’élaboration d’un Projet Culturel de Territoire.

De nombreuses structures culturelles existent sur le territoire. Elles participent à la vie économique et sociale du territoire. Un des enjeux est de permettre à ces structures de collaborer davantage entre elles et de gagner en visibilité. L’accès à la culture par tous les habitants est également au cœur des préoccupations, avec un territoire très étendu et majoritairement rural.

Partenaires et financeurs : Projet porté par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) via le programme LEADER 2023-2027 du GAL Auvergne-Rhône-Alpes Terroirs Bourbonnais.

Plusieurs communes ont été intégrées au projet en accueillant des ateliers de médiation et / ou des événements sur leur territoire. Les partenaires sont réunis dans le tableau ci-dessous.

Commune	Structure / lieu	Action
Ainay le Château	Médiathèque	Ateliers de médiation dans le cadre de la résidence « Habiter la forêt de Tronçais »
Cérilly	Bois du rutin	
	Le Rouetton	
Hérisson	Hérisson Social Club	
	Le Cube Studio Théâtre	
	Le Onze	

Theneuille	Par d’ssus la bouchure	
Isle et Bardais	Forêt de Tronçais	Spectacle de sortie de résidence du projet « Habiter la forêt de Tronçais »
Bézenet	Salle du temps libre	Exposition des travaux effectués en médiation dans le cadre de la résidence « Imagier du paysage »
	Ecole maternelle	Ateliers de médiation dans le cadre de la résidence « Imagier du paysage »
Villefranche d’Allier	Centre Social Rural	
Murat	Ecole primaire	
Commentry	Ecole primaire	
Domérat	Entreprise Recycléa	

Objectifs du projet

Objectifs artistiques :

- Créer un parcours culturel d'événements dont le fil conducteur est la connexion entre l’industrie, le bois et la forêt. Par ce lien-même, le projet a vocation, d’une part, à rappeler le rapport entre la façon d’habiter un territoire et l’évolution de ses paysages, façonnant le cadre de vie, et, d’autre part, à conforter l’émergence, sur le territoire, d’une offre culturelle construite autour du patrimoine local au sein duquel l’industrie, le bois et la forêt occupent une place prépondérante.

- Découvrir et s’initier à des pratiques artistiques peu connues et peu pratiquées, comprendre qu’elles sont accessibles à tous et servent la mise en valeur des récits et histoires individuels.

Objectifs sociaux et culturels :

- Faire de la culture un objet de cohésion ; mettre en lien différentes actions et structures culturelles : centres sociaux ruraux, médiathèques, Fablab, écoles, associations, entreprises, etc.
- Valoriser les capacités artistiques de chacun, inviter chacun à travailler individuellement mais aussi collectivement pour créer une œuvre commune.
- Inviter les habitants à mettre en valeur leurs communes rurales isolées.
- Créer du lien entre les structures et entre les habitants en rappelant les connexions anciennes qui existaient entre eux il y a moins d’un siècle, en redécouvrant l’histoire du territoire.

Objectifs de public : permettre à des gens éloignés de la culture d’y avoir accès.

Mise en œuvre du projet

Calendrier de réalisation : Du 1er mars au 02 août 2025.

Actions réalisées :

- Elaboration d’un parcours d’événements programmés d’avril à août
- Constitution de supports de communication et adaptation au fil de l’eau, en concertation avec les artistes
- Suivi des projets, mise en relation des artistes entre eux et avec d’autres partenaires pour la conduite des ateliers de médiation et pour l’organisation des restitutions des résidences de création

Ressources utilisées : Résidences de création et de médiation artistique et culturelle sélectionnées dans le cadre de l’appel à projet « Culture et Paysages » (éditions 2023-2024 et 2024-2025).

Résidences financées dans le cadre du projet « Habiter un territoire » :

Projet de résidence	Artistes	Description
<i>Imagier du paysage</i>	Anne Fontaimpe & Julie Siboni	Anne Fontaimpe et Julie Siboni nous proposent de nous arrêter sur les paysages du quotidien pour les regarder différemment et redécouvrir les histoires cachées derrière les formes, grâce à leurs outils respectifs et leurs pratiques croisées : sérigraphie, broderie, design, dessin, photographie, photomontage, recherche iconographique dans les collections de cartes postales ou archives personnelles. De Montluçon Communauté à Commeny-Montmarault-Néris-Communauté, les habitants sont invités à explorer le passé industriel du territoire afin de (re)créer du lien entre les communes.
<i>Habiter forêt Tronçais</i>	Cie Retour d’Ulysse, invitée par Le Cube – Studio Théâtre & Polymorphe Corp.	Habiter la forêt de Tronçais, c’est une invitation à interroger notre rapport au vivant et à l’invisible qui nous entoure, établir des connexions entre celles et ceux qui arpentent la forêt, y vivent, la contemplent, y flânent ou y travaillent, partager nos sensibilités et nos imaginaires. Au terme de plusieurs ateliers, conférences et lectures, vient la création de <i>Fictions Animales</i>, un spectacle théâtral immersif au cœur de la forêt, personnage principal de la pièce.

Résultats obtenus

Créations et productions :

Le projet « Imagier du paysage » a donné lieu à une exposition issue des travaux de médiation et des productions des artistes elles-mêmes. Cette exposition a été présentée une première fois au public à la salle du temps libre de Bézenet le week-end du 28 juin et a été représentée à l'espace La Charité de Lavault-Sainte-Anne lors des journées européennes du patrimoine les 20 et 21 septembre prochains avec la proposition d'un atelier grand public « Jeu des 7 familles » autour de l'imagier.

Le projet « Habiter la forêt de Tronçais » a permis la création d'un spectacle déambulatoire et immersif présenté au public à l'occasion de 2 représentations au cœur de la forêt de Tronçais. Le concept de spectacle déambulatoire et immersif travaillé à l'occasion de la résidence sera répliqué par la compagnie artistique dans d'autres lieux.

Médiation artistique

Nombre d'événements organisés : 15

Résidence « Habiter la forêt de Tronçais »

Événement	Date	Lieu	Description	Public
Conférence Forêts Sonnantes	31/05/25	Le Cube, Hérisson	Panorama des espèces animales et végétales dont on peut entendre les sons en forêt et exploration de leurs modes de communication	Tout public, à partir de 10 ans
Projection du film	06/06/2025	Theneuille	Film sur la fin de vie et la	

documentaire « Le Recours aux Forêts » (Robin Hunzinger, 2019)			reconnexion à la nature	
Journée d'études et de rencontres « À quoi tenons-nous quand on pense à la forêt ? »	07/06/2025	Le Onze, Hérisson	Expositions, conférences et ateliers pour faire émerger l'imaginaire sur la forêt	
Musique et murmures de la forêt	08/06/2025	Bois de Rutin, Cérilly	Dialogue avec les sons de la forêt	Tout public
Atelier intergénérationnel « Et toi, comment habites-tu la forêt ? »	08/06/2025	Rond de la Cave (forêt de Tronçais, Isle et Bardais	Cartographie des usages de la forêt par les participants	Tout public
Questionnaire animal	09/06/2025	Rond de la Cave (forêt de Tronçais, Isle et Bardais	Cartographie des liens au vivant à partir d'un questionnaire envoyé préalablement	Tout public, à partir de 13 ans
Écoutes sonores	11/06/2025	Médiathèque, Ainay le Château	Développement de l'écoute attentive de la diversité des sons environnants	Tout public
Lecture musicale	13/06/2025	Hérisson Social Club, Hérisson	Lecture d'extraits d'un choix de livres, accompagnée de violoncelle	Tout public, à partir de 12 ans

Devenir thérianthrope	29/07/2025	Rond de la Cave (forêt de Tronçais, Isle et Bardais	Travail de l'état de présence et du corps animal en forêt en préparation du spectacle immersif de fin de résidence	Tout public, à partir de 16 ans
Spectacle	1&2/08/2025	Rond de la Cave (forêt de Tronçais, Isle et Bardais	Le spectacle commence au cœur de la forêt avant la tombée de la nuit pour vivre le coucher du soleil, le crépuscule et la nuit qui progressivement enveloppe le public rassemblé. La forêt n'est pas un décor, mais un personnage du spectacle. L'histoire poétique qui s'y raconte fait apparaître une femme, Janina Ducheyko, qui essaie d'abolir les frontières entre les manières d'être vivants. Elle propose au public de s'enforester avec elle, de se déposer dans une temporalité différente (peut-être animale), à la lisière d'une porosité trouble entre le monde visible et invisible.	À partir de 13 ans

Résidence « Imagier du paysage »

Événement	Date	Description	Public
4 ateliers de 2h	avril à juin	Une promenade de glanage et de photographies un terrain vague de Saint-Victor ; une séance de création de compositions à partir de ce qui avait été ramassé avec prise de vue photographique ; une séance similaire avec en parallèle création d'un herbier ; une séance de composition à partir de deux photographies réalisées lors des séances précédentes avec écriture de légendes sous la composition.	Employés volontaires de l'entreprise Recycléa
5 ateliers de 2h	avril à juin	Promenade de glanage et de jeux d'optiques, ateliers création de couleurs en peinture, peintures de bandes cartonnées, sérigraphies sur les bandes peintes qui ont ensuite été pliées en leporello.	Élèves de l'école maternelle de Bézenet
4 ateliers de 2h/2h30	avril à juin	Promenade avec jeu de piste photographique, recherches de plantes rudérales, accompagnées de parents ; dessins d'observation de plantes puis de structures industrielles à	Élèves de l'école primaire de Commentry

		partir de photographies, atelier sérigraphie pour l'impression des posters	
3 ateliers de 2h30	avril à juin	Promenade initiale pour observer les traces des humains dans le bocage (photographies, observation des végétaux) ; créations d'encre végétales, teinture de laine et autres matériaux ; sérigraphie de bandes cartonnées à partir des photographies réalisées lors de la promenade et des encres végétales.	Élèves de l'école primaire de Murat et public senior du centre social de Villefranche d'Allier
1 atelier de 3h	septembre	Création d'un jeu de cartes à emporter à partir de l'imagier du paysage avec initiation à la sérigraphie.	Visiteurs de l'exposition des artistes lors des Journées Européennes du Patrimoine 2025 à l'espace La Charité de Lavault-Sainte-Anne.

Public atteint :

Résidence « Habiter la forêt de Tronçais »

Événement	Nombre de participants
Conférence <i>Forêts Sonnantes</i>	53 personnes
Projection du film documentaire « Le Recours aux Forêts » (Robin Hunzinger, 2019)	37 personnes (une majorité d'adhérents de l'association Par D'sus la Bouchure)
Journée d'études	31 personnes
Musique et murmures de la forêt	10 personnes
Atelier intergénérationnel « Et toi, comment habites-tu la forêt ? »	4 personnes
Questionnaire animal	18 personnes
Écoutes sonores	15 personnes
Lecture musicale	36 personnes
Devenir thérianthrope	3 personnes
Spectacle	69 personnes 01/08 71 personnes 02/08

Résidence « Imagier du paysage »

Événement	Nombre de participants
4 ateliers de 2h à Recycléa	12 employés
5 ateliers de 2h à l'école maternelle de Bézenet	24 élèves, une ATSEM, 4 parents, 1 institutrice
4 ateliers de 2h/2h30 à l'école primaire de Commentry	23 élèves, 1 institutrice, 1 ATSEM et 4 parents
3 ateliers de 2h30 à l'école primaire de Murat	18 élèves, 3 seniors, 1 institutrice
1 atelier de 3h à l'espace La Charité de Lavault-Sainte-Anne	10 visiteurs de l'exposition

Environ 80 personnes ont participé aux ateliers (en comptant les institutrices, les encadrants, les parents, les ATSEM). En tout, une centaine de personnes ont été touchées, en prenant en compte les temps de rencontres et d'échanges hors ateliers – tout public, tout profil, toute classe sociale, tout âge. Une quarantaine de personnes était présente à l'exposition du mois de juin et l'ensemble des visiteurs des JEP de la Charité à Lavault Sainte-Anne a pu accéder à l'exposition ré-installée à cette occasion.

Par ailleurs, plusieurs temps ont permis des rencontres entre les artistes des différents projets, notamment un apéritif conversation le 14 avril 2025. Les artistes ont également assisté aux restitutions d'autres projets.

Analyse qualitative

Réactions du public :

Concernant la résidence « Imagier du paysage », les retours ont tous été très positifs et enthousiastes, notamment lors des dernières interventions dans chaque structure lorsque les participants ont pu prendre la mesure de ce qu'ils avaient créé avec les artistes – et encore davantage lors de l'exposition à Bézenet les 28-29 juin où ils ont pu découvrir le travail des autres groupes et la cohérence de l'ensemble du projet.

Concernant la résidence « Habiter la forêt de tronçais », la plupart des médiations ont reçu une très large adhésion du public, manifestant beaucoup d'enthousiasme et d'émotions. La projection du film « Recours aux forêts », en revanche, a déconcerté un grand nombre de spectateurs. Les représentations du spectacle « Fictions animales » ont quant à elles à la fois ravi et surpris le public qui s'est laissé embarquer par la proposition d'immersion nocturne en milieu forestier.

Impact culturel et social :

La résidence « Imagier du paysage » a permis de changer des regards sur le paysage du quotidien, comme à Commentry où les habitants vivent avec des vues sur des usines en permanence. Du lien a été créé au sein des structures, notamment chez Recyclea où les employés de services différents ont pu se rencontrer grâce aux ateliers. L'exposition fin juin a permis de réunir les participants, des enfants, des parents, et des personnes extérieures au projet qui venaient de territoires voisins, ce qui a permis un temps de partage, de découverte et d'admiration du travail des autres.

La résidence « Habiter la forêt de tronçais » a favorisé les rencontres entre les habitants du territoire et a permis de resserrer les liens entre les associations et acteurs culturels du territoire. Certains habitants du territoire se sont investis en accueillant artistes et public dans leur jardin, ou dans leur maison. Le projet a également eu un impact positif sur l'attractivité du territoire pendant la période estivale : les touristes sur les campings étaient charmés par la proposition, la trouvant originale et intéressante.

Difficultés rencontrées :

En milieu rural, il est compliqué de faire déplacer le public, surtout les enfants des écoles et leurs parents. Nous avons également rencontré un problème de calendrier avec des fins d'années très chargées dans les écoles ce qui rendait difficile la participation aux événements programmés au mois de juin, avec en plus le week-end de Pentecôte. Le changement climatique impacte également la participation du public, freiné par les fortes chaleurs à certaines dates. Enfin, nous avons été confrontés à l'offre culturelle importante sur le territoire, qui capte le public aux mêmes dates.

Retour sur les objectifs

Objectifs artistiques :

Les objectifs ont été atteints, même si les artistes auraient aimé avoir davantage de temps en amont et entre les ateliers, notamment pour développer leurs recherches artistiques, ce qui aurait nourri les ateliers et leur aurait permis de les aborder plus sereinement en ayant le temps de réaliser des tests de visuels avant d'arriver devant les publics.

Objectifs de médiation :

Les objectifs ont été atteints, mais les artistes regrettent de ne pas avoir pu davantage explorer les communes et rencontrer plus d'habitants hors des temps d'ateliers.

Perspectives et recommandations

Améliorations possibles :

- Voir en amont avec les artistes les besoins en communication spécifiques pour leurs projets, plutôt que faire un plan de communication global ; la communication harmonisée avait du sens pour le PETR, dans l'objectif d'inviter le public à aller voir plusieurs types d'événements différents, mais

elle ne répondait pas aux attentes des artistes qui souhaitent des supports reflétant l'identité de leur projet artistique

- Considérer l'opportunité de concevoir des produits dérivés des projets en arts plastiques pour la diffusion des œuvres
- Mieux impliquer les parties prenantes (notamment les communes et partenaires locaux) dès le début du projet et prévenir les mairies des communes sur lesquelles se déroulent des ateliers de médiation en organisant des rencontres de présentation des projets
- Commencer les résidences d'artistes bien plus tôt dans l'année, dès septembre/octobre :
 - Pour étaler davantage les temps de médiation et permettre aux artistes de respirer entre les différentes phases d'intervention. Le travail artistique se nourrit de ces temps de recherche, de rencontre, d'essais qui viennent ensuite nourrir la médiation. La restitution devrait arriver plus tôt dans l'année, peut-être fin mai/début juin, pour avoir plus de chances que les participants, et notamment les enfants et leurs parents, puissent venir assister aux événements.

Pour pouvoir prévoir plus de temps de rencontre entre les artistes et publics des différentes résidences.

Photos



Conférence *Forêts sonantes*



Écoutes sonores



Journée d'études



Lecture musicale À l'affût de la beauté du monde



Musique et murmures de la forêt



Atelier « Et toi, comment habites-tu la forêt ? »



Questionnaire animal



Représentation du spectacle *Fictions animales*



Projection « Recours aux forêts »



Vernissage de l'exposition « Imagier des paysages » à Bézenet.

3 - Perspectives 2026

Convention VPCT

Pour accompagner la construction du PCT tout en continuant à porter une démarche de création et de médiation artistique et culturelle d'ensemble à son échelle, le PETR doit construire un cadre contractuel avec ses partenaires afin de pouvoir s'appuyer sur les dispositifs qu'ils proposent, et ainsi, pérenniser son action et son ingénierie. La convention « Vers un projet culturel de territoire » constitue la première étape de contractualisation avec les partenaires institutionnels autour des actions de création et de médiation artistique.

Projet le territoire au fil de l'eau

Le projet a pour objectif de mobiliser les savoirs citoyens et scientifiques au service de la sensibilisation aux enjeux de transitions liés à la thématique de l'eau. Les différents acteurs mobilisés seront rassemblés autour de projets de création et de médiation artistique et culturelle qui permettront à la fois de faire naître les échanges, et à la fois de produire des supports qui pourront circuler sur l'ensemble du territoire du PETR pour étendre les actions de sensibilisation. Le point d'orgue des rencontres sera une journée thématique intitulée « Le territoire au fil de l'eau » organisée sur les rives du Cher à Montluçon, en partenariat avec la communauté d'agglomération.

Quatre résidences d'artistes seront mobilisées pour apporter chacune un point de vue sur la problématique. La première se déroulera sur les territoires de Commeny-Montmarault-Néris Communauté et du Pays d'Huriel. Elle a pour objectif la co-construction de deux jeux de l'oie – un par territoire – assemblables pour former un plus grand plateau de 126 cases, qui représentera une traversée du territoire du PETR d'Est en Ouest. Ce jeu constituera un objet de médiation grâce à l'illustration des cases du plateau en ateliers participatifs et pourra ensuite naviguer sur l'ensemble du territoire du PETR. La seconde résidence se déroulera sur la

communauté de communes du Val de Cher et emmènera les habitants en bords de cours d'eau pour glaner des objets naturels ou anthropiques et fabriquer des marionnettes, écrire un spectacle et élaborer un bestiaire des rivières de l'Allier. La troisième résidence, au sein de la communauté de communes du Pays de Tronçais, rassemblera habitants, associations et agents territoriaux autour de la création d'une balade contée. Enfin, la dernière création sera un parcours sonore en réalité augmentée de Montluçon à Teillet-Argenty.

Les ateliers de médiation intégrés aux résidences d'artistes constitueront des supports à la sensibilisation aux enjeux liés aux transitions, notamment par la participation d'acteurs œuvrant à la préservation de la biodiversité tels que le Conservatoire des Espaces Naturels.

L'ensemble des créations sera mobilisé pour une journée transversale organisée à Montluçon. Le projet touchera intégralement le territoire du PETR, chaque temps de création se déroulant sur un ou deux EPCI.

V - Démarche agriculture et alimentation territoriale

1- Les actions du PETR

Le PETR est investi depuis 2021 dans différentes actions dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation territoriale.

Il accompagne les communes dans le cadre de la mise en œuvre de la loi EGALIM en proposant des diagnostics. Il participe également au développement du maraîchage et des circuits courts au-travers différentes démarches : son inscription dans le cadre du GITA 03 ; la constitution d'un répertoire des producteurs locaux ; et la réflexion sur le développement de différents projets.

NOS ACTIONS

EGALIM

- Possibilité d'accompagner les cantines volontaires pour la réalisation d'un diagnostic EGALIM
- Accompagnement à la recherche de solutions pour atteindre les objectifs EGALIM (ex. La Chapelaude)

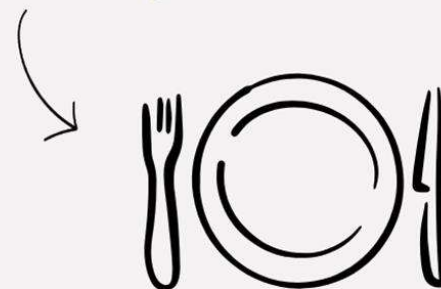


MARAÎCHAGE

- Apport d'ingénierie pour la mise en place d'un Espace Test Agricole (ETA) sur le Pays d'Huriel
- Volonté de se diriger sur une mise en réseau d'ETA afin de répondre aux objectifs EGALIM



*De la fourche
à la fourchette*



01

En 2025, le PETR a poursuivi son accompagnement de communes volontaires quant à la mise en œuvre de la loi EGALIM. Il a notamment accompagné les communes de Chamblet et de Teillet Argenty, après avoir accompagné la Chapelaude.

Sans revêtir une quelconque approche réglementaire, les bilans que propose le PETR aux communes permet de se situer quant à la mise en œuvre de la loi et de dégager de potentielles pistes d’actions.

Le PETR accompagne également les collectivités dans leurs projets en matière d’agriculture et d’alimentation territoriale.

Il a ainsi poursuivi en 2025 son accompagnement du projet de « jardin climatique » de la Communauté de communes du Pays d’Huriel avec l’élaboration d’un cahier des charges et le lancement d’une consultation fin 2025 pour la pour la réalisation d’un jardin climatique (étude du projet et concertation).

EGALIM

01

Des objectifs difficiles à atteindre, sur l'ensemble de l'Allier

Exemple de La Chapelaude

Article La Montagne du 19 février 2025

Source : Mathilde Caritey, PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

L'Allier encore très loin des objectifs

Egalim

Dans les cantines de l'Allier, on est encore très loin des 20 % de produits bio dans les assiettes imposés par la loi Egalim.

Egalim... Une loi, mais une loi « non contraignante ». Elle a fixé un seuil pour inciter à mieux manger, à manger plus sain. Depuis le 1^{er} janvier 2022, elle impose à la restauration collective de servir 20 % d'aliments bio dans les assiettes. Finalement pas vraiment, puisque la loi ne sanctionne pas.

Pour mesurer l'avancée (ou non) de cette loi, l'État a mis en place une plateforme télédéclarative. Et les cantines ne sont pas nombreuses à fournir leurs données... Pire, les chiffres qui s'en dégagent ne font que craindre ce que tout le monde sait déjà : ça ne fonctionne pas.

D'après le site ma-cantine.agriculture.gouv.fr, 47 cantines de l'Allier (sur 259 au total) ont renseigné leurs données pour 2023 (2024 n'est pas encore disponible). Parmi elles, la part moyenne de l'agriculture biologique plafonne à 5 %, bien loin des 20 % fixés par le législateur. Patras : 0 % a réussi l'objectif d'approvisionnement préconisé par Egalim...

Pourtant, il existe bel et bien des dispositifs incitatifs et des collectivités soutiennent dans ce sens.

Le Département de l'Allier, adhérent à la



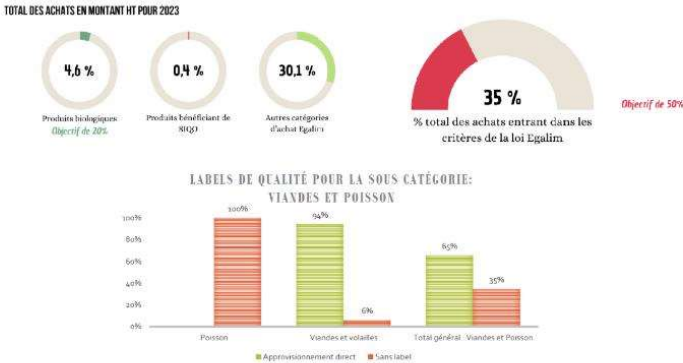
CANTINES. On est encore très loin du compte, dans le département de l'Allier, pour des assiettes plus bio. PHOTO ILLUSTRATION ERIK FALLOUZA

Renforcer la présence du bio localement

Aujourd'hui, 34 producteurs labellisés agriculture biologique sont inscrits sur la plateforme Agrilocal dans l'Allier. Les productions concernées sont le maraîchage, les œufs, la viande de bœuf et de volaille, les fromages de vache, brebis et chèvre, les fruits (pommes/poires), les lentilles. En parallèle, trois artisans (charcuterie, conserves, boulangerie) et dix entreprises locales proposent du bio sur le territoire.

Par ailleurs, le Département travaille à renforcer la présence du bio localement en soutenant l'association Allier bio, un acteur dynamique sur le développement du bio dans le département, et la chambre d'agriculture (formation, événementiel, mise en réseau, développement...), par le biais d'une convention dont une partie concerne le soutien aux filières de qualité, dont le bio.

Atteinte des objectifs Egalim en 2023



2- La participation du PETR au GITA 03

Qu'est-ce que le Groupe Installation Transmission de l'Allier (GITA 03) ?

En 2025, le PETP Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a pris une part active dans le fonctionnement du GITA 03 en portant les enjeux des collectivités de l'ensemble du territoire du PETR.

02

Un groupe de travail qui a la volonté de **faire ensemble** sur un sujet difficile à traiter à l'échelle d'un EPCI : **l'installation et la transmission agricole**

- Créer un **réseau** pour faciliter la mise en relation entre les différents acteurs impliqués et **favoriser l'interconnaissance** entre organismes.
- Partager des données (contacts de porteurs de projet et de cédants, d'espaces test, d'organismes d'accompagnement et de formation) afin de **faciliter les parcours d'installation et de transmission**.
- **Identifier les freins et faiblesses** des actions de transmission et installation actuellement réalisées afin de **proposer des solutions innovantes**.
- Proposer des **actions et événements communs** pour être plus efficaces et impactant auprès des cédants et porteurs de projet.
- Mieux **anticiper et sensibiliser les cédants à la transmission** et les **porteurs de projets pour leur installation**

- **Elaboration d'événements** pour sensibiliser les différents publics (cédants ou porteurs de projet, grand public, collectivités, etc.)
- Réalisation de **documents**



Depuis **2023** à l'initiative des **PAT** des EPCI de l'Allier

Sur le département de **l'Allier**

- **SAFER**
- **Chambre de l'Agriculture**
- **MSA**
- **DDT**
- **Comité Départemental**
- **PAT** (Bocage Bourbonnais, Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, Vichy Communauté, Lapalisse, Montluçon, Entr'Allier Bresbe et Loire)
- **PETR** Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
- **MFR** (Limoise, Saligny)
- **Lycées agricoles** (Neuvy, Montluçon-Larequille)
- **Jeunes Agriculteurs 03**
- **AllierBio**
- Région **AuRA**

PARCOURS POUR UNE INSTALLATION REUSSIE

N = année
d'installation

Date de création : juillet 2024

Etapas
obligatoires
pour
demander la
DJA

Le diagramme illustre le parcours pour une installation réussie, organisé en étapes obligatoires et recommandées par année (N).

Étapes obligatoires (à gauche) :

- Année N-2 :** CHAMBRE D'AGRICULTURE
- Année N-1 :** CHAMBRE D'AGRICULTURE, CFPPA, LYCEES, AGRICOLES, MFR, CHAMBRE D'AGRICULTURE, CHAMBRE D'AGRICULTURE, SAFER, COLLECTIVITES
- Année N :** CHAMBRE D'AGRICULTURE, CENTRE COMPTABLE, SAFER, MSA, COLLECTIVITES, BANQUES, INITIATIVE ALLIER, DDT, REGION, CHAMBRE D'AGRICULTURE, MSA, CENTRE COMPTABLE, CHAMBRE D'AGRICULTURE, DDT, CENTRE COMPTABLE

Années recommandées (à droite) :

- N-2 :** (rouge)
- N-1 :** (bleu)
- N :** (orange)

Envisager sa reconversion professionnelle en agriculture

- Prendre rendez-vous en Conseil en Évolution Professionnelle

Se former avant de devenir agriculteur

- Obtenir une formation diplômante
- Acquérir de l'expérience (stage, salariat...)

Rechercher un site d'exploitation

- S'inscrire au RDI (Répertoire Départ Installation)
- Contacter la SAFER
- Contacter les collectivités

UNE FOIS VOTRE EXPLOITATION CONNUE ET SÉCURISÉE

S'informer, être orienté :

- Contacter le Point Accueil Installation (PAI)

Évaluer ses compétences pour devenir agriculteur et se former à l'entrepreneuriat :

- Contacter le Centre d'élaboration des Plans de Professionnalisations Personnalisés (PPP)

Réaliser l'étude de son projet :

- Sécuriser son foncier (promesses de bail...)
- Chiffrer son projet & Étudier les statuts (si société)
- Se renseigner sur son affiliation sociale, son statut, ses cotisations
- Santé Sécurité au Travail : Étudier/Anticiper/Prévoir ses équipements
- Trouver des débouchés de vente/commercialisation

Financer son projet

Finaliser ses démarches :

- Demander les autorisations d'exploiter pour le foncier - si exploitation soumise.
- Demander l'aide DJA si éligible (ex : < 40 ans, diplôme agricole de niveau IV...)

S'installer :

- S'inscrire au Guichet Unique des Entreprises
- Remplir son dossier d'affiliation MSA

Percevoir les aides :

- Demande d'aides PAC : demander son numéro paccage (DDT), transférer les DPB et déclarer ses surfaces avant le 15 mai
- Demander le versement de la DJA

PARCOURS POUR UNE TRANSMISSION REUSSIE

N = année de départ en retraite

Date de création : juillet 2024

Le diagramme illustre le processus de transmission d'une exploitation agricole, structuré en étapes chronologiques et par acteurs impliqués.

Acteurs impliqués :

- MSA - CENTRE COMPTABLE - CHAMBRE D'AGRICULTURE
- CHAMBRE D'AGRICULTURE - MSA
- NOTAIRE - CHAMBRE D'AGRICULTURE - CENTRE COMPTABLE - EXPERT FONCIER - SAFER
- CHAMBRE D'AGRICULTURE - SAFER - COLLECTIVITÉS
- CHAMBRE D'AGRICULTURE - COLLECTIVITÉS - CENTRE COMPTABLE - SAFER
- CENTRE COMPTABLE - SAFER - CHAMBRE D'AGRICULTURE - MSA
- DDT - CENTRE COMPTABLE - SAFER - NOTAIRE - BANQUE - MSA

Étapes du processus :

- N-10**
- N-5**
- N-4**
- N-3**
- N-2**
- N-1**
- N-0,5**
- RETRAITE**

Actions recommandées :

- Anticiper sa fin de carrière :**
 - Penser sa retraite
 - Raisonner ses investissements / cession
 - Adapter ses conditions de travail
 - Réaliser un point comptable et fiscal
 - Transmettre son savoir-faire
- Engager les démarches :**
 - Consulter le Point Accueil Transmission
 - Contacter la MSA (mettre à jour sa carrière)
 - Envoyer la DICA à la Chambre d'agriculture (Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole)
 - Élaborer sa stratégie de cession
 - Réfléchir au projet de vie
- Préparer la transmission :**
 - Définir le projet de transmission
 - Échanger avec l'entourage familial
 - Évaluer son exploitation
 - Connaître l'incidence fiscale de la cession
 - Informers les propriétaires
 - Identifier le repreneur
 - S'inscrire au RDI
- Se faire accompagner :**
 - Trouver le repreneur
 - Adapter son projet de transmission
 - Se projeter dans sa vie post-professionnelle
 - Participer à une formation "transmission"
- Concrétiser la transmission :**
 - Choisir son repreneur
 - Proposer un stage test
 - Réaliser l'analyse comptable de la dernière année pleine
 - Sécuriser l'engagement des propriétaires
 - Rechercher un logement (cédant ou repreneur)
- Formaliser la cessation-transmission :**
 - Définir les termes de la reprise
 - Présenter le repreneur aux partenaires
 - Avoir confirmation de sa date de départ en retraite
- Finaliser la cession - transmission :**
 - Transférer ses DPB
 - Effectuer les formalités comptables
 - Rédiger les baux et actes de vente
 - Informers le Guichet Unique des Entreprises de la cessation d'activité
 - Transmettre les bulletins de mutation des terres + documents de radiation
 - Mettre en ordre sa ferme
 - Faire sa demande de retraite
- Profiter de sa retraite !**

Logos partenaires :

- PRÉFÈTE DE L'ALLIER
- MAIRIE DE SAINT-PIERRE
- Allo RDI
- MFR
- SAFER
- LYCEE AGRICOLE
- BORDEAUX BORNEOIS
- BOCACAGE BOURBONNAIS
- VIGNY COMMUNAUTÉ
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Allier Le Département
- safer
- TERRE DE PROJETS
- Chambre d'Agriculture Allier
- CFPPA
- Associations Agricoles
- Pays de Lapalisse
- SAINT-PIERRE-BORNEOIS

Au titre du GITA 03, le PETR a également participé en 2025 à l'organisation d'un « casse-croûte de la transmission » le mardi 23 septembre 2025 à 12h, salle des fêtes de Bizeneuille.

Ce rendez-vous s'inscrit dans une série d'événements de ce type organisés dans l'ensemble du département de l'Allier par le GITA. Ils ont pour vocation de favoriser les échanges entre futurs cédants agricoles à partir de 50 ans et les structures d'accompagnement du territoire. L'objectif ? Anticiper les projets de transmission, partager des témoignages et créer un cadre propice à l'écoute, à la réflexion et à la mise en lien.

Un repas informel et convivial permet aux participants d'échanger entre pairs et de bénéficier des conseils d'un panel d'acteurs du secteur agricole présents : PAT de l'Allier, Chambre d'Agriculture, MSA, SAFER, Jeunes Agriculteurs, Allier Bio, Conseil Départemental, Région Auvergne-Rhône- Alpes, DDT, établissements agricoles, PETR de la vallée de Montluçon, etc.

L'enjeu agricole et sociétal est de taille : dans les dix prochaines années, près de 50 % des exploitants agricoles de l'Allier seront en âge de cesser leur activité, alors que le taux de renouvellement des générations n'atteint aujourd'hui que 70 %. Le défi est donc majeur : accompagner à la fois les transmissions, qu'elles soient familiales ou hors cadre familial, et les installations de nouveaux porteurs de projets, issus ou non du monde agricole.

La rencontre du 23 septembre a été un succès, avec la participation de plus de 30 exploitants en fin de carrière.

Les Casse-Croûtes de la Transmission

Témoignages - échanges informels & conviviaux

23 SEPTEMBRE 2025
12H00-14H
Bizeneuille
Salle des fêtes
(participation gratuite)

Pourquoi ?
Il n'est jamais trop tôt ou trop tard pour y penser :

- ANTICIPER MA FIN DE CARRIERE
- PREPARER SEREINEMENT MA TRANSMISSION
- FAIRE LES BONS CHOIX
POUR MA FERME, MA FAMILLE, MON REPRENEUR ET MOI-MÊME

Participez à nos rencontres près de chez vous !
Renseignements & inscriptions avant le 19 septembre :
06.14.38.77.72

Groupe Installation - Transmission Agricoles 03 (GITA 03)

3- Répertoire des producteurs locaux et projets potentiels

Au titre de son action pour le développement des circuits courts, le PETR a poursuivi son travail de connaissance en 2025 avec l'élaboration d'un répertoire des producteurs locaux.

L'ensemble des communes du PETR ont ainsi été interrogées pour la réalisation de cette base de données, qui a été recroisée avec les autres répertoires existants à d'autres échelles : département, offices du tourisme, EPCI, etc.

Ce travail sera finalisé et présenté au début de l'année 2026.

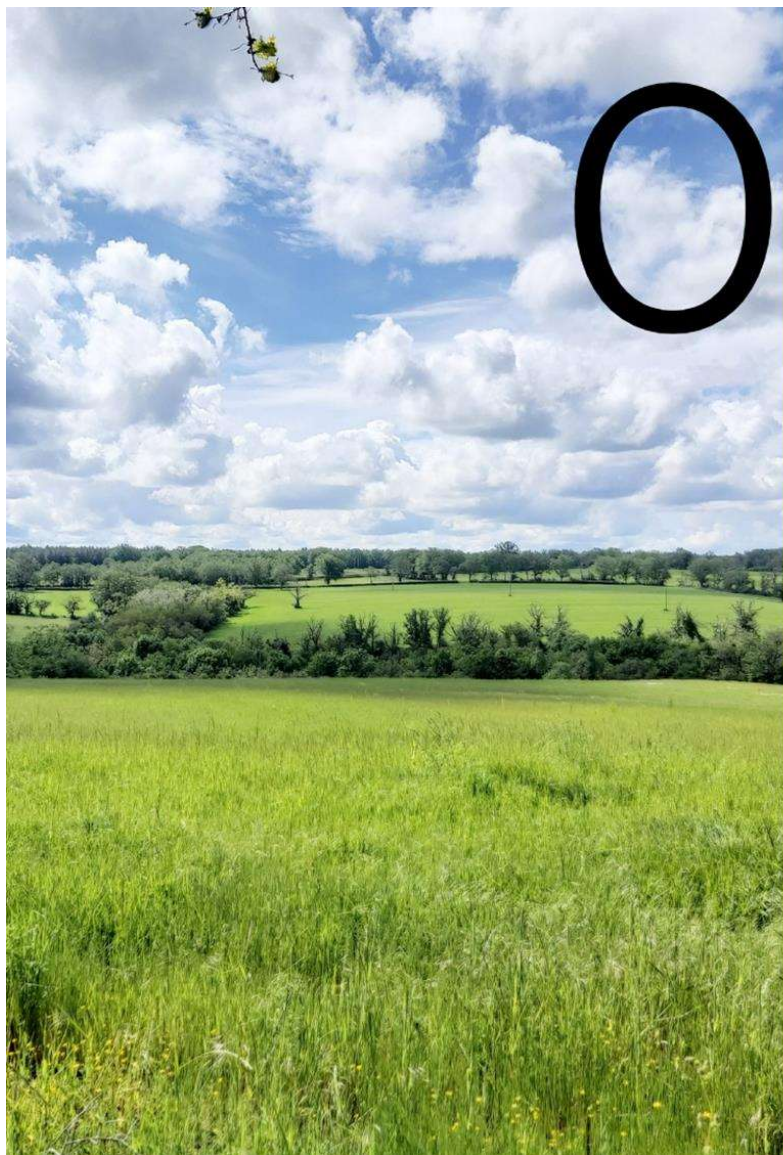
03

RÉPERTOIRE DES PRODUCTEURS LOCAUX

Constituer une base de données sur les producteurs locaux
du territoire du PETR

■ Avoir une base de données
pour la mise en relation entre
producteurs et RHD
(Restauration Hors Domicile)

■ Promouvoir les producteurs
locaux auprès de la population
via différents projets



Une fois réalisé, ce répertoire pourra être valorisé selon différents projets pouvant être portés à l'échelle du PETR.

Si les collectivités le souhaitent et si cela fait partie du nouveau projet de territoire du PETR en 2026, ces projets pourraient être mis en œuvre dans le cadre de l'animation d'un Plan alimentaire territorial (PAT) à l'échelle du PETR.

LES PROJETS POTENTIELS

04

1

SITE INTERNET

Ex. du [Bocage Bourbonnais](#) :
Recueille [tous les producteurs, artisans, commerçants](#) sur un site, carte interactive renvoyant à des pages avec produits, biais de vente, labels, histoires, contacts, etc.

[Comptoir du Bocage Bourbonnais](#)

2

JEU DE CARTE

Ex. du [Comptoir du Bocage](#) :
Jeu de carte coopératif intégrant [l'ensemble des producteurs, artisans et commerçants](#) recensé sur le site afin de [valoriser et communiquer](#) sur le [consommer en local et en direct](#)

3

VIDÉOS

Ex. de [Nos agriculteurs ont du talent](#) :
Série de six [portraits dynamiques](#) de producteurs (polyculture/poly élevage, élevage bovin/ovin, maraîchage, viticulture) [revalorisant l'image du travail d'agriculteur](#).

[Chaîne CC Saint-Pourçain Sioule Limagne](#)

VI - Itinérance douce

L'itinérance douce, qu'il s'agisse de randonnées pédestres ou de circuits à vélo, est un levier considérable pour le développement économique et touristique du territoire. Elle permet d'attirer une clientèle consommant les services du territoire (hébergement, restauration, activité de loisirs), tout en respectant et préservant l'environnement. Cette activité constitue donc une réelle plus-value pour le territoire et son activité économique : l'enjeu réside alors dans sa structuration et son développement.

Les tracés jalonnant l'ensemble du territoire favorisent également la valorisation du patrimoine local sous tous ses formats (paysager, naturel, environnemental, vernaculaire, bâti, religieux, etc.). Réels outils de sensibilisation à l'histoire et aux richesses locales, ils contribuent, d'une part, à la qualité de l'expérience des touristes, d'autre part à la construction d'un attachement et d'une fierté chez les habitants. Ces derniers peuvent alors profiter d'un cadre de vie amélioré, que ce soit pour les pratiques de loisirs ou pour les mobilités du quotidien.

A l'échelle du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, le diagnostic élaboré dans le cadre de la révision du SCoT (porté par le PETR) pose des questions concernant les déplacements du quotidien sur ce territoire à la typologie rurale, où la voiture particulière est prédominante. L'itinérance douce est, quant à elle, également bien présente sur le territoire au travers de nombreux circuits de randonnées pédestres et cyclo touristiques valorisant les patrimoines naturels et paysagers locaux. Plusieurs démarches portées par les cinq EPCI composant le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher traitent également de ces domaines :

- Commeny-Montmarault-Néris-Communauté : Travail mené sur les randonnées pédestres (mettre à jour et uniformiser l'information, signalétique) ;
- Huriel : Cheminement doux (stratégie de développement des mobilités douces dans et pour rejoindre le centre-bourg d'Huriel) ;
- Montluçon Communauté : Schéma Directeur Vélo (stratégie de développement de la pratique du vélo, déplacements de loisir et surtout du quotidien) ;
- Pays de Tronçais : Travail mené sur les randonnées cyclo touristiques ;

- Val de Cher : Stratégie de mobilité (stratégie de développement des mobilités du quotidien via les alternatives à la voiture individuelle).

Ces différents travaux font intervenir une pluralité d'acteurs agissant sur les parcours d'itinérance douce et la valorisation du patrimoine, ce qui rend la coordination et l'accès à l'information parfois complexe.

En partant de son plan paysage, et en constatant la multitude de démarche se développant sur le sujet de la mobilité, le PETR s'est saisi de la question de l'itinérance douce en lien avec les démarches de ses EPCI et des acteurs du tourisme et de la mobilité. De cette réflexion est né le SDIM : Schéma Directeur de l'itinérance douce et des Mobilités actives.

L'objectif du SDIM à l'échelle du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est de structurer et renforcer l'offre d'itinérance douce en proposant une stratégie sur l'ensemble du territoire des cinq EPCI du PETR.

Un comité de pilotage préalable pour la définition du projet et le suivi de la démarche a été mis en place le 5 décembre 2024.

Ce travail s'appuie tout d'abord sur un diagnostic global des mobilités sur le territoire, qu'elles concernent les déplacements quotidiens ou les activités de loisirs. Il prend en compte les besoins des usagers, les caractéristiques des différents modes de transport doux, ainsi que les spécificités du territoire, en impliquant les associations et acteurs (privés ou publics) locaux dans la réflexion. Cette démarche participative permet également de recenser l'offre touristique existante et d'identifier le patrimoine local à valoriser en vue de définir des stratégies de développement pour l'itinérance douce.

L'objectif principal du projet est de dégager de grandes orientations stratégiques en matière d'équipements, d'aménagements et de sensibilisation concernant les mobilités douces, en premier lieu de loisirs. Elles devront prendre en compte les enjeux d'itinérance douce et de mobilité quotidienne, en mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel, tout en mettant en exergue les liens qui peuvent exister entre les deux pratiques. Il s'agira notamment de déterminer les actions à mettre en place pour faciliter l'accès aux itinéraires existants, améliorer

l'aménagement des espaces publics et développer une communication claire et accessible.

Le SDIM est pensé pour être un outil stratégique que les EPCI du territoire pourront s'approprier au fil des années afin de développer leurs propres initiatives locales concernant les mobilités du quotidien. En ce sens, il sera un guide pour la mise en œuvre de démarches concrètes, adaptées aux spécificités locales, et soutenant une démarche de développement durable pour le territoire. Le PETR, en internalisant les compétences lors de l'élaboration du SDIM, se positionnera en tant qu'accompagnateur des EPCI lorsque ceux-ci s'empareront du sujet.

Ainsi, ce Schéma Directeur vise à renforcer la cohérence des actions menées sur le territoire en matière de mobilité, tout en contribuant à la redynamisation économique et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il met également en lumière la place des mobilités actives et de l'itinérance douce comme outils clés pour valoriser le patrimoine et renforcer l'attractivité du PETR.

Afin de mener ce projet, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a fait appel au CEREMA Centre-Est afin de bénéficier de leur expertise et leur accompagnement : en tant qu'AMO en quasi-régie, l'objectif est de concevoir le SDIM au sein du PETR et d'internaliser les compétences pour accompagner les EPCI par la suite.

Le projet d'élaboration du SDIM a démarré en mars 2025, grâce à l'appui d'un financement LEADER. Le PETR est accompagné par le CEREMA, notamment afin de mener du benchmark sur cette question de schéma stratégique de mobilité, ainsi que sur la méthodologie à appliquer. Dans cet esprit, le PETR a bien souhaité internaliser les compétences de réalisation de diagnostic et de d'élaboration de stratégie commune, afin d'accompagner dans les années qui suivent les EPCI pour tout projet envisagé, afin de garder cette cohérence qui permet de gagner en lisibilité et clarté pour les touristes et habitants.

Une plénière de lancement a eu lieu le 20 mai à Nérès les Bains, puis des ateliers de co-diagnostic ont pris place à partir du 13 juin dans chacun des EPCI :

- Le 13 juin 2025 à Huriel pour la Communauté de communes du Pays d'Huriel
- Le 16 juin 2025 à Montluçon pour Montluçon Communauté ;
- Le 18 juin 2025 à Audes pour la communauté de communes du Val de Cher
- Le 26 juin 2025 à Malicorne pour Commeny Montmarault Nérès Communauté).

Des cartes A0 ont servi de supports pour faire ressortir l'existant ainsi que les enjeux, tant sur les mobilités douces que sur le patrimoine à mettre en valeur. Des fiches patrimoine ont également été complétées.

Perspectives

La présentation de l'état des lieux réalisé lors de cette première phase est prévue pour le trimestre 2026.

Le travail sur les enjeux et le plan d'action à mettre en œuvre dans le cadre du SDIM sera poursuivi avec les nouveaux exécutifs à partir du 2e trimestre 2026.



Présentation du PETR et du CEREMA lors de la plénière de lancement du SDIM le 20 mai 2025



Plénière de lancement du SDIM le 20 mai 2025

VII - Santé

1- Dispositif « kinés-mobiles » en partenariat avec l'URPS et le centre hospitalier général de Montluçon - Nérès les Bains

En 2025, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a poursuivi son Dispositif « kinés mobiles » en partenariat avec l'URPS – masseurs kinésithérapeutes – et le centre hospitalier général de Montluçon – Nérès les Bains pour l'accueil de jeunes kinésithérapeutes.

Le dispositif prévoit que le PETR accompagne financièrement de jeunes praticiens afin de favoriser leur installation sur le territoire du PETR. Sur l'ensemble de l'année 2025, le dispositif a permis sur toute l'année la présence de 3 masseurs kinésithérapeutes pour un montant total d'aides de 12 401,52 € apportées pour la prise en charge d'un loyer sur le territoire.

2- TEP SCAN de Montluçon : mobilisation de l'ensemble des EPCI et des communes du PETR

Le projet de TEP SCAN a été présenté lors de la conférence des maires du PETR du 4 juin 2025. En 2025, à l'échelle de l'ensemble du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

- 75 délibérations ont été prises dans les communes pour l'accompagnement financier du projet de TEP SCAN
- L'ensemble des 5 EPCI du PETR se sont engagés financièrement.

Le montant de subvention recueilli par le centre hospitalier général de Montluçon – Nérès les Bains à la fin 2025 était de 163 000 €.

3- Suivi des contrats locaux de santé élaborés sur le territoire du PETR

Dans le domaine de la santé, le PETR accompagne également les EPCI dans leur démarche de réalisation d'un Contrat Local de Santé (CLS), comme cela a été le cas en 2025 pour Montluçon Communauté et Commentry Montmarault Nérès Communauté.



Photographie des élus présents lors de la conférence des maires du PETR du 4 juin 2025 sur le thème du projet de Tep-Scan du CHG de Montluçon-Nérès